

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 1^{er} mai 2017
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} mai 2017.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 3 et 10 avril 2017.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

10.06 Autre sujet

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Décision du conseil d'arrondissement à l'égard de l'appel de la décision CD16 007 rendue le 2 février 2017 par le Comité d'étude des demandes de démolition pour l'immeuble situé aux 4651 à 4657, rue Saint-André.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1176269001

Octroi d'un contrat de 82 161,14 \$, taxes incluses, à la firme 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour les opérations d'excavation et de réfection des trottoirs (saison 2017), conformément à l'appel d'offres public 17-15738 (7 soumissionnaires).

20.02 Immeuble - Location

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1157045001

Autorisation de l'augmentation de la somme allouée au propriétaire COMINAR FPI pour l'exécution de la majeure partie des travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de 187 031,62 \$ à 210 081,71 \$, contingences et taxes incluses, sans augmentation de l'autorisation totale de la dépense de 224 618,88 \$ (Addenda).

District(s) : Mile-End

20.03 Immeuble - Location

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1163945045

Autorisation d'une dépense additionnelle d'un montant maximal de 128 000,00 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de certains locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situés au 201, avenue Laurier Est, ainsi que pour le réaménagement du bureau des contremaîtres du clos Bercy (Addenda).

District(s) : Mile-End

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1176616002

Octroi d'une contribution financière de 160 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Groupe Information Travail pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2017, et approbation du projet de convention à cet effet.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1176616001

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), et approbation des projets de convention à cet effet.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1176971001

Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ à Cuisines collectives du Grand Plateau pour le Marché Baldwin, de 8 000 \$ à Santropol Roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol Roulant, de 4 000\$ à Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 8 000 \$ à L'Autre Marché pour le Marché Prince-Arthur et de 25 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles, et approbation des projets de convention à cet effet.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1176616003

Octroi d'une contribution financière de 30 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Dîners St-Louis pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2017, et approbation du projet de convention à cet effet.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1176229002

Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Odace Événements pour le projet "Interdit aux adultes" dans le cadre de l'appel de projets "Oeuvre d'art éphémère" dans le parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : DeLorimier

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176229001

Octroi d'une contribution financière aux organismes Article (8 420 \$), Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (5 000 \$) et Berceurs du temps (4 600 \$) pour un montant totalisant 18 020 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017, et approbation des projets de convention à cet effet.

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1177592012

Octroi d'une contribution financière de 17 000 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour l'installation et l'entretien de 182 paniers fleuris sur la rue Saint-Denis, dans le cadre d'un projet de verdissement.

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176229003

Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Conscience Urbaine pour le projet "Plateau Est en scène 2017" dans le cadre de l'appel de projets "Programmation d'activités culturelles - Plateau Est", de juin à octobre 2017, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : DeLorimier

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1177592016

Octroi d'une contribution financière de 13 000 \$ à Mural pour la tenue de la 5^e édition du festival MURAL.

20.13 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176229004

Octroi d'une contribution financière de 11 769 \$, toutes taxes incluses, à la Maison de l'amitié de Montréal pour son projet Duluth en'Arts qui se tiendra du 16 juin au 5 août 2017 dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - Avenue Duluth, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : Jeanne-Mance

20.14 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1177592014

Octroi d'une contribution financière au montant de 3 350 \$ pour le Projet «Un trésor dans ma cour» de l'École Saint-Pierre Claver.

District(s) : DeLorimier

20.15 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1177592013

Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ en soutien à l'exposition Montréal en bulles du Festival de BD de Montréal qui se tiendra au Parc Lafontaine.

20.16 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Bureau de la directrice d'arrondissement - 1174689006

Octroi d'une contribution financière maximale de 1 100 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis, pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

20.17 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1177592017

Octroi d'une contribution financière de 450 \$ aux Petites Voix du Plateau pour organiser une tournée de concerts.

20.18 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1177592015

Octroi d'une contribution financière de 400 \$ pour la Fête des voisins Milton Parc.

District(s) : Mile-End

20.19 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Bureau de la directrice d'arrondissement - 1174689005

Octroi d'une contribution financière maximale de 300 \$ à Jeunesses musicales Canada pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

20.20 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Bureau de la directrice d'arrondissement - 1174689007

Octroi d'une contribution financière maximale de 300 \$ au Syndicat de la copropriété Milton Parc pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1175924002

Autorisation du versement des lots 2 334 609, 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718 dans le domaine public de la Ville à des fins de parc.

District(s) : Mile-End

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173943001

Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2016.

30.03 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173842003

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2017.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1172671002

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

40.02 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170700003

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour l'emplacement situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues de Mentana et Boyer.

District(s) : Jeanne-Mance

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170700002

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, face au 25, avenue du Mont-Royal Est.

District(s) : Mile-End

40.04 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1173172001

Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est, entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale, entre le 1^{er} juin et le 31 octobre 2017.

District(s) : Jeanne-Mance

40.05 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176768006

Ordonnance établissant le déplacement côté est de l'actuelle traverse pour écoliers située du côté ouest de l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de la rue Cartier.

District(s) : DeLorimier

40.06 Règlement - Autre sujet

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176008003

Approbation des modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2017.

40.07 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1175924001

Avis de motion et adoption du premier projet du *Règlement (2017-05) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), afin d'identifier un parc sur trois lots publics situés dans le secteur Saint-Viateur Est.*

District(s) : Mile-End

40.08 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176652004

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser la requalification de la façade pour le bâtiment situé aux 4385-4395, rue Saint-Hubert, et ce, en dérogeant à l'apparence d'origine.

District(s) : Jeanne-Mance

40.09 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170691001

Adoption du projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin de retirer une condition énoncée à la résolution CA14 25 0306 et ainsi permettre la démolition partielle des bâtiments situés aux 5866 à 5870 et 5872 à 5876 de l'avenue du Parc, destinés à des fins commerciales et de culte.

District(s) : Mile-End

40.10 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1160691008

Adoption du premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé aux 5011-5019, avenue de l'Esplanade, et ce, en dérogeant aux dispositions relatives à la marge arrière et à l'ajout d'une entrée aux logements sur une ruelle.

District(s) : Mile-End

40.11 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170691003

Adoption du premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser pour l'immeuble situé au 333, rue Prince-Arthur Ouest, le dépassement de la superficie d'un restaurant autorisé de plein droit, ainsi que l'installation d'un équipement mécanique visible depuis la voie publique.

District(s) : Jeanne-Mance

40.12 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1150691009

Refus de la demande d'autoriser en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), une construction hors toit au bâtiment situé au 4251, rue Chambord.

40.13 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176205001

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction de trois immeubles de trois étages avec sous-sol et mezzanines, comprenant six logements par bâtiment, et situés aux 2480, 2482 et 2484, rue Marie-Anne Est.

40.14 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170437002

Refus de la demande d'autoriser en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18) l'ajout, tel que proposé, d'un 3^e étage sur le bâtiment existant et situé au 4405, rue Lafrance.

District(s) : DeLorimier

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176092007

Nomination en vue de la permanence de monsieur Daniel Morin à titre d'agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, poste 71323, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, et ce, à compter du 6 mai 2017.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176118001

Titularisation d'un employé col bleu, monsieur Jean-Simon Carpentier à titre d'élagueur (601480/292C), à la Division des parcs et de l'horticulture, et ce, à compter du 6 mai 2017.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt des certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à l'égard des règlements 2016-05-1 et 2016-05-3 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 mars 2017.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 48
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

**Dossier # : 1176269001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 82 161,14 \$, taxes incluses, à la firme 9154-6937 Québec inc. - Location Guay, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour les opérations d'excavation et de réfections des trottoirs (saison 2017). Appel d'offres public N° 17-15738 - article 2 (7 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :
OCTROYER UN CONTRAT DE 82 161,14 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME 9154-6937 QUÉBEC INC.- LOCATION GUAY, POUR LA LOCATION D'UNE (1) RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR, ENTRETIEN ET ACCESSOIRES , POUR LES OPÉRATIONS D'EXCAVATION ET DE RÉFECTION DES TROTTOIRS (SAISON 2017). APPEL D'OFFRES PUBLIC No 17-15738 - ARTICLE 2 (7 SOUMISSIONNAIRES)

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose ni de la main d'œuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de la division de la voirie, aqueduc et réfection routière;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit assurer la réparation des trottoirs sur l'ensemble de son territoire et fournir un domaine piéton sécuritaire.

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de 82 161,14 \$, taxes incluses, à la firme 9154-6937 Québec inc. Location Guay inc. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour un total de 900 heures;

D'autoriser une dépense maximale de 82 161,14 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 17-15738;

D'autoriser cette dépense en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-19 10:55

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1176269001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 82 161,14 \$, taxes incluses, à la firme 9154-6937 Québec inc. - Location Guay, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour les opérations d'excavation et de réfections des trottoirs (saison 2017). Appel d'offres public N° 17-15738 - article 2 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer le bon déroulement de ses opérations d'excavation et de réfection des trottoirs, la division voirie doit se munir d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour ses travaux estivaux. Le volume de travail en régie, les nombreuses requêtes de citoyens et les interventions des équipes d'aqueduc et d'égouts rendent cet équipement indispensable.

Un contrat pour une rétrocaveuse avec opérateur a été octroyé en mars 2017 par l'arrondissement suite au processus d'appel d'offres 17-15738 - article 3, pour les besoins reliés à l'activité aqueduc et égouts.

Le présent contrat est octroyé suite au même appel d'offres 17-15738 mais pour l'article 2, soit pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur (banque de 900 heures) pour répondre aux besoins de l'activité de réfection des trottoirs en 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 16 25 0184

Octroi d'un contrat de location pour une (1) rétrocaveuse avec opérateur et un (1) camion 12 roues à benne basculante avec opérateur, à la compagnie 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC) pour un montant de 76 990,70 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 16-15280 (2 soumissionnaires).

CA17 25 0079

Octroi d'un contrat à la compagnie 9297-6646 Québec inc. pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour un montant total de 165 914,67 \$, taxes incluses, pour l'année 2017-18, conformément à l'appel d'offres public 17-15738 - article 3. (8 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste en la location, à taux horaire, d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour la Division de la voirie, aqueduc et réfection routière, pour un totale de 900 heures pour l'année 2017, afin d'appuyer l'arrondissement dans la réalisation des travaux de réfection de trottoir sur l'ensemble de son territoire (AO17-15738 - article 2).

Une clause de renouvellement pour 2018 avec indexation des prix a été incluse dans le dossier d'appel d'offres public 17-15738.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'octroi de ce contrat pour les motifs suivants :

- l'arrondissement ne dispose pas de la main d'oeuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de la Division de la voirie, aqueduc et réfection routière;
- l'arrondissement doit assurer la réparation des trottoirs sur l'ensemble de son territoire;
- l'arrondissement s'engage à fournir un domaine piéton sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est pour une durée de 900 heures en 2017 et le taux horaire de 79,40 \$/heure est valable jusqu'à épuisement des 900 heures. Lors du renouvellement du contrat prévu en 2018, nous procéderons à l'indexation des prix selon la formule prévue au devis. Ce contrat prévoit une dépense maximale de 82 161,14 \$ pour l'année 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer un domaine piéton sécuritaire.
Assurer le maintien en bon état des actifs de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réunion de démarrage le 8 mai 2017.
Fin de saison le 30 septembre 2017.
Renouvellement du contrat au CA du mois d'avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude LABRIE, Le Plateau-Mont-Royal
Geneviève FORTIN, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Geneviève FORTIN, 19 avril 2017

Claude LABRIE, 18 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

El Mostafa HOUSSAINI
Agent technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-18

Jean-Sébastien MÉNARD
Chef de division - Voirie



Dossier # : 1157045001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 224 619 \$ en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, en lien avec le projet d'aménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) dans le cadre du projet « Recettes diverses et encaissements (RDE) »

Suite à la résolution CA 15 25 0348 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 8 septembre 2015, il est recommandé au comité exécutif : d'autoriser le virement budgétaire de 224 619 \$ en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, en lien avec le projet d'aménagement des Bureaux Accès Montréal («BAM ») dans le cadre du projet «Recettes diverses et encaissements (RDE).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-14 09:06

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements



Dossier # : 1157045001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 224 618,88 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour l'ensemble du projet de réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du projet "Recettes diverses et encaissements (RDE)". Autoriser le propriétaire du 201 avenue Laurier Est, COMINAR FPI, à exécuter la majeure partie de ces travaux, pour une somme de 187 031,62 \$, contingences et taxes incluses, et ce, conformément au bail de décembre 2014 approuvé par le conseil d'arrondissement.

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'augmentation de la somme allouée au propriétaire, COMINAR FPI, pour l'exécution de la majeure partie des travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de 187 031,62\$ (résolution CA15 25 0348) à 210 081,71\$, contingences et taxes incluses, sans augmentation de l'autorisation totale de dépense de 224 618,88\$;
2. cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2017-04-20 11:18

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1157045001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 224 619 \$ en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, en lien avec le projet d'aménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) dans le cadre du projet « Recettes diverses et encaissements (RDE) »

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la résolution CA15 25 0348 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 8 septembre 2015, dans laquelle il autorisait une dépense de 224 618,88 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) de l'arrondissement, le présent addenda a pour but de permettre au comité exécutif d'approuver et autoriser cette dépense qui sera entièrement assumée par la ville centre.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1157045001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 224 618,88 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour l'ensemble du projet de réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du projet "Recettes diverses et encaissements (RDE)". Autoriser le propriétaire du 201 avenue Laurier Est, COMINAR FPI, à exécuter la majeure partie de ces travaux, pour une somme de 187 031,62 \$, contingences et taxes incluses, et ce, conformément au bail de décembre 2014 approuvé par le conseil d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2015, de nouveaux besoins d'espaces de travail et différents changements dans les aménagements contemporains nous ont contraints d'apporter des modifications majeures au projet initial de réaménagement du BAM. Ces changements ont occasionné une répartition des coûts différente du projet initial.

La dépense initiale de 224 618,88 \$ sera donc répartie comme suit :

- COMINAR FPI : 210 081,71\$ pour la majeure partie des travaux.
- COFFRES-FORTS C.B. 2000 Inc : 3 840,17\$ pour l'achat d'un coffre-fort.
- Incidences (approximativement 5 %) + Taxes = 10 696,12 \$

La dépense totale s'élèvera à plus de 224 618,88\$, mais comme le central a refusé d'augmenter cette somme, l'arrondissement devra assumer toutes dépenses excédentaires (Addenda au sommaire 1163945045).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1157045001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 224 618,88 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour l'ensemble du projet de réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du projet "Recettes diverses et encaissements (RDE)". Autoriser le propriétaire du 201 avenue Laurier Est, COMINAR FPI, à exécuter la majeure partie de ces travaux, pour une somme de 187 031,62 \$, contingences et taxes incluses, et ce, conformément au bail de décembre 2014 approuvé par le conseil d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet "Recettes diverses et encaissements" (RDE), le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) invitait, en février 2015, les dix-neuf (19) arrondissements à présenter des projets de réaménagement des vingt-deux (22) Bureau Accès Montréal (BAM).

Ces travaux sont requis, afin que la nouvelle configuration des BAM réponde à des critères spécifiques, préétablis et préalables au déploiement du nouveau système d'encaissement prévu pour mai 2016. Une enveloppe budgétaire maximale de deux (2) millions de dollars était alors réservée par le SGPI, pour la réalisation de l'ensemble des projets présentés, jusqu'à l'épuisement des fonds.

La direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe a répondu à l'appel, en remplissant tous les documents obligatoires (Voir pièce jointe #1) et en présentant un projet respectant les critères requis du projet RDE. Le projet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, a été jugé admissible par le comité de professionnels devant évaluer tous les projets et allouer les crédits.

Afin de procéder à la réalisation des travaux requis, dans les délais prescrits par le SGPI. Il est souhaitable que l'arrondissement autorise les dépenses, ainsi que l'exécution des travaux par le propriétaire COMINAR FPI, d'où l'objet de ce sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 17 décembre 2014 CA14 25 0522 : Le conseil d'arrondissement approuvait un nouveau bail par lequel la Ville loue de COMINAR FPI des locaux, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2015. (Voir pièce jointe #2) .

DESCRIPTION

En raison de l'échéancier serré du projet RDE et des travaux touchant la structure et les systèmes électromécaniques, le propriétaire COMINAR FPI, a été requis de présenter une soumission, tel que prévu au bail #8061-005.

La soumission #2015-017 a été transmise à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. D'autres dépenses sont également à prévoir pour des travaux connexes au projet, notamment l'ameublement, les télécommunications, etc.

Conformément aux ententes d'achat écoresponsable et de services contractuelles, de la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, les fournisseurs suivants seront également sollicités lors de la réalisation du projet:

Teknion Roy Et Breton Inc. Entente #854079 pour l'ameublement.

Société Telus Communications. Ententes #436976 & #436994 pour les télécommunications.

JUSTIFICATION

La dépense totale de 224 618,88 \$ sera répartie comme suit :

- COMINAR FPI : 141 453,52 \$ + contingences 15 % + taxes = 187 031,62 \$ (Voir pièce jointe #3 de la soumission #2015-017 montant avant contingences & taxes), pour les travaux de démolition et reconstruction.

- TEKNION : 9 337,98 \$ + contingences 15 % + Taxes = 12 346,79 \$ (Voir pièce jointe #4 de la soumission TH-0339R montant avant contingences & taxes), pour le mobilier.

- TELUS : 3 000 \$ + contingences 15 % + Taxes = 3 966,64 \$ (Estimation), pour les modification aux câbles & prises de télécommunications.

- Achat de coffres-fort : 6 000 \$ + contingences 15 % + Taxes = 7 933,28 \$ (Estimation), pour la conservation des plateaux de caisses.

- Dépenses de déménagement : 2 000 \$ + contingences 15 % + Taxes = 2 644,43 \$ (Estimation), pour le déplacement des biens & meubles en place.

- Incidences (approximativement 5 %) + Taxes = 10 696,12 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation financière sera complétée par le central.

La dépense totale sera financée à 100% par le central.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ententes d'achat écoresponsable et de services contractuelles, de la direction de

l'approvisionnement de la Ville de Montréal applicables seront respectées.

Le bail #8061-005 fait mention des directives #01 et #05 relatives à l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles (COV) et à la gestion des déchets de construction. Le propriétaire, COMINAR FPI, s'est donc engagé à respecter ces directives lors de tous les travaux effectués, dans les locaux occupés par l'arrondissement.

En général, le projet respecte les trois (3) aspects ; économique, environnemental et social, du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Bureau Accès Montréal (BAM) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal n'est actuellement pas aménagé adéquatement pour recevoir le nouveau système d'encaissement.

Des travaux de mise à niveau seront donc inévitables avant son déploiement en 2016. Si l'arrondissement ne profite pas, dans les délais prescrits, des crédits réservés présentement par le SGPI pour le projet, ceux-ci pourraient être perdus. L'arrondissement devra alors financer lui-même le projet, le moment venu.

Le réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) coïncidera harmonieusement avec le réaménagement de l'accueil du 5e étage, pour ainsi créer un bel impact de visibilité de l'arrondissement auprès de sa clientèle.

En plus de permettre de recevoir le nouveau système d'encaissement, le projet vise à assurer l'harmonie, la sécurité et l'efficacité du BAM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communications sont à prévoir avec :

Le Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI) du central.

La Direction des finances.

Les Directions de l'arrondissement et surtout la division des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

Le propriétaire COMINAR FPI.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'objectif est de réaliser les travaux avant la fin de l'année 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier a été rédigé conformément aux articles concernant : Travaux sous la responsabilité du Locateur, du bail en vigueur.

Le propriétaire, COMINAR FPI, a pris connaissance de la politique contractuelle de la ville de Montréal et a accepté de s'y conformer.

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandra GAUDREAU
Agente technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-14

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1163945045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense d'un maximum de 400 000 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le projet de réaménagement de certains locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situés au 201, avenue Laurier Est et pour le réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant maximum de 128 000,00 \$, incluant les taxes, pour le projet de réaménagement de certains locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situés au 201, avenue Laurier Est et pour le réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de certification des fonds.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2017-04-20 11:17

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1163945045**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense d'un maximum de 400 000 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le projet de réaménagement de certains locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situés au 201, avenue Laurier Est et pour le réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy.

CONTENU

CONTEXTE

L'imputation du fichier de certification des fonds est remplacé par la suivante car l'originale était incomplète;

Imputation										
6422	2215023	800850	01819	57201	000000	0000	165095	000000	25010	00000

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- chercheur

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945045**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense d'un maximum de 400 000 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le projet de réaménagement de certains locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situés au 201, avenue Laurier Est et pour le réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy.

CONTENU**CONTEXTE**

En 2015, le central nous allouait une somme de 224 618,88\$ dans le cadre du projet RDE pour le réaménagement du BAM.

Depuis ce temps, les besoins de l'arrondissement ayant changé, le projet de réaménagement du BAM a dû être complètement revu et modifié, sans toutefois que nous puissions bénéficier d'une augmentation de la somme allouée par le central.

L'arrondissement doit donc assumer les coûts excédentaires des travaux qui seront exécutés au RDC du 201 avenue Laurier Est.

La somme supplémentaire demandée de 128 000,00\$ servira donc à couvrir les dépenses connexes liées à ces travaux.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1163945045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense d'un maximum de 400 000 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le projet de réaménagement de certains locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situés au 201, avenue Laurier Est et pour le réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du dossier de rapatriement au même endroit de tous ses bureaux administratifs, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit de nouveau rationaliser ses espaces de bureau, afin d'accueillir une nouvelle équipe de professionnels et d'agents techniques à la division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des travaux publics.

Pour ce faire, la direction de l'arrondissement a opté pour la conversion de la salle de réunion Plateau-Mont-Royal en postes de travail. Cela étant, l'arrondissement se prive de la seule salle de réunion susceptible d'accueillir une trentaines de personnes.

De concert avec les directions de l'arrondissement, il a été convenu d'utiliser l'espace d'entreposage du rez-de-chaussée pour le convertir en espaces de bureau. Cette conversion implique de déménager certaines archives dans un local sous utilisé du 201, Laurier Est ou dans une salle réservée à cette fin au Centre du Plateau. L'espace dégagée profitera au projet de réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) et permettra l'aménagement de 2 salles de rencontres en remplacement de l'actuelle salle Plateau-Mont-Royal. La planification des différents réaménagements prendra en compte un agencement des travaux qui aura le moins d'impact possible pour les citoyens.

Dans un même ordre d'idées, le réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy est rendu nécessaire, afin de permettre aux cadres de premier niveau de rencontrer les employés cols bleus dans un contexte propice à de meilleurs échanges.

Afin d'optimiser le plus grand nombre de pieds carrés nécessaires à ses opérations, il est souhaitable que l'arrondissement autorise les dépenses découlant des réaménagements visés ainsi que l'exécution des travaux prévus par le propriétaire du 201, Laurier Est, COMINAR FPI. et autres fournisseurs de services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0348 - 8 septembre 2015 : Autoriser une dépense de 224 618,88 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour l'ensemble du projet de réaménagement du Bureau Accès

Montréal (BAM) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du projet « Recettes diverses et encaissements (RDE) ». Autoriser le propriétaire du 201 avenue Laurier Est, COMINAR FPI, à exécuter la majeure partie de ces travaux, pour une somme de 187 031,62 \$, contingences et taxes incluses, et ce, conformément au bail de décembre 2014 approuvé par le conseil d'arrondissement (dossier #1157045001).

CA15 25 0349 - 8 septembre 2015 : Autorisation d'une dépense de 184 473,77 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le projet de réaménagement des locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au rez-de-chaussée du 201, avenue Laurier Est, et autorisation au propriétaire COMINAR FPI à exécuter la majeure partie de ces travaux, pour une somme de 104 080,95 \$, contingences et taxes incluses, conformément au bail de décembre 2014 approuvé par le conseil d'arrondissement. (dossier #1157045002)

CA14 25 0522 - 17 décembre 2014 : Approbation d'un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Fonds de placement immobilier Cominar / Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2015, des locaux au rez-de-chaussée, au 5e étage et au 6e étage de l'immeuble situé au 201, avenue Laurier Est à Montréal (8061), d'une superficie d'environ 3 302,67 m², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 5 209 750,34 \$, incluant TPS et TVQ. (dossier #1144733004)

DESCRIPTION

- Réaménagement de la salle de réunion Plateau-Mont-Royal (5e étage).
- Réaménagement des espaces de travail de la Direction des services administratifs (5e étage).
- Déplacement du BAM téléphonique (RDC).
- Réaménagement du BAM (dossier #1157045001) dans un nouvel emplacement et conversion de l'emplacement actuel en salle de réunion multifonctionnelle (RDC).
- Déménagement des différentes archives dans divers locaux.
- Réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy.

Compte tenu du projet RDE et en raison des travaux touchant la structure et les systèmes électromécaniques, le propriétaire est requis de présenter des soumissions, tel que prévu au bail #8061-005.

En raison de contrainte de temps, il a été impossible d'obtenir les soumissions inhérentes au présent dossier dans un délai raisonnable. Des estimations préliminaires ont été réalisées par l'agente technique en architecture en se basant sur des dossiers récents de réaménagements cités dans les décisions antérieures. Les soumissions en cause seront présentées en reddition de compte dans un CA subséquent. D'autres dépenses sont également à prévoir pour des travaux connexes au projet, notamment l'ameublement, les télécommunications, etc.

À cet égard, les fournisseurs suivants seront sollicités lors de la réalisation du projet :

- Teknion Roy Et Breton Inc. Entente #854079 pour l'ameublement
- Bell Entente #1081772
- Groupe LINCORA Inc. Entente #952798 pour les classeurs & armoires

JUSTIFICATION

Les réaménagements prévus au présent dossier sont rendus nécessaires, dans un premier temps, suite à l'ajout d'une nouvelle équipe des études techniques en vue de réaliser davantage de projets sur le domaine public et ce, en correspondance avec une planification de projets qui émane de la volonté des élus de l'arrondissement. Dans un deuxième temps, l'ajout de nouvelles salles de réunion est rendu nécessaire par la conversion de la salle Plateau-Mont-Royal et afin de mieux répondre aux besoins opérationnels. Finalement, le réaménagement du bureau des contremaîtres facilitera le travail de ceux-ci dans leur gestion au quotidien.

La dépense totale estimée de 400 000 \$ sera répartie selon les évaluations préliminaires suivantes :

COMINAR FPI	Travaux de démolition & de reconstruction	125 000\$ + tx
TEKNION	Mobilier & murs amovibles	122 800\$ + tx
BELL	Câbles & prises de télécommunications	5 600 \$ + tx
LINCORA	Classeurs additionnels	7 000 \$ + tx
BOUTY	Chaises des postes supplémentaires	2 300 \$ + tx
Dépenses de déménagement	Déplacement des biens & meubles en place	8 000 \$ + tx
Besoins informatiques	Achat d'équipement des postes supplémentaires	4 125 \$ + tx
Sécurité	Modification au système intrusion et contrôle requis	3 500 \$ + tx
	Demandes connexes accessoires	15 377 \$ + tx
	Contingences (approximativement 15 %)	40 600 \$ + tx
	Incidences (approximativement 5 %)	13 600 \$ + tx

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit :

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les achats et la réalisation de travaux non inclus dans ceux demandés au propriétaire seront faits conformément aux politiques écoresponsables des ententes d'achat cadres et de services contractuels de la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Le bail #8061-005 fait mention des directives #01 et #05 relatives à l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles (COV) et à la gestion des déchets de construction par le propriétaire. COMINAR FPI s'est donc engagée à respecter ces directives dans l'exécution de tous les travaux effectués dans les locaux occupés par l'arrondissement.

De façon générale, le projet respecte les trois (3) aspects de développement durable: économique, environnemental et social.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les réaménagements visés par le présent sommaire permettront une meilleure utilisation de la superficie louée et ainsi, rentabiliser davantage les coûts de location des espaces que l'arrondissement occupe au rez-de-chaussée et au 5e étage du 201, avenue Laurier Est. Procéder aux travaux au même moment que ceux prévus pour le réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) aura un impact financier positif sur les coûts de réalisation.

La réalisation rapide des travaux permettra l'installation du personnel et la mise en marche de la nouvelle équipe de la Division des études techniques, afin qu'elle puisse travailler rapidement sur les nouveaux projets chers aux élus de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et des affiches pourront être installées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'objectif est de terminer plusieurs travaux en 2016 et ceux afférents au projet de réaménagement du BAM dans son ensemble au printemps 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

- Le présent dossier a été rédigé conformément aux articles concernant : Travaux sous la responsabilité du Locateur, du bail en vigueur.
- Le propriétaire, COMINAR FPI, a pris connaissance de la politique contractuelle de la ville de Montréal et a accepté de s'y conformer.
- Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandra GAUDREAU
Agente technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-21

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe

**Dossier # : 1176616002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 160 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Groupe Information Travail pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2017 et approuver le projet de convention à cet effet

ATTENDU QUE ces interventions en propreté auront un impact direct sur la qualité de vie des citoyens par l'amélioration de leur environnement physique et par l'augmentation de leur sentiment de sécurité, tout en répondant à un besoin social essentiel d'intégration des personnes marginalisées dans la communauté.

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 160 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Groupe Information Travail pour la tenue d'un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2017;
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-13 14:58

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176616002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 160 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Groupe Information Travail pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2017 et approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, l'arrondissement confiait à l'organisme Société de développement social de Ville-Marie (SDSVM), le mandat de réaliser un projet d'insertion sociale et professionnelle par le biais d'interventions en matière de propreté sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en partenariat avec l'organisme Groupe itinérance et travail de Montréal, nommé maintenant Groupe Information Travail (GIT).

En 2013, l'arrondissement s'engage dans la continuité et la bonification du projet de la brigade de la propreté avec deux organismes du territoire du Plateau-Mont-Royal, soit GIT et Dîners St-Louis. Les deux organismes sont sélectionnés à travers un processus d'appel de projets en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En 2014 et 2015, l'arrondissement s'implique à nouveau dans le soutien du projet de brigade de la propreté et reconduit l'entente avec l'organisme GIT.

En 2016, le Service de concertation des arrondissements (SCA) a collaboré avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de revoir et coordonner l'ensemble des interventions en propreté sur le domaine public auxquelles participe la brigade de la propreté, dont fait partie l'organisme Groupe Information Travail. Suite à cette analyse, nous avons réitéré notre confiance envers l'organisme GIT.

En 2017, toujours dans une démarche d'amélioration continue avec le soutien du Service de concertation des arrondissements (SCA), nous souhaitons poursuivre avec l'organisme GIT pour répondre aux besoins actuels de l'arrondissement en matière de propreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 250084 4 avril 2016 - Accorder à l'organisme Groupe Information Travail une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2016 - Autoriser une dépense de 160 000 \$ - Approuver le projet de convention

CA15 250137 7 avril 2015 - Accorder à l'organisme Groupe itinérance et travail de Montréal une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2015 - Autoriser une dépense de 160 000 \$ - Approuver le projet de convention

CA14 250079 3 mars 2014 - Accorder à l'organisme Groupe itinérance et travail de Montréal une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2014 - Autoriser une dépense de 160 000\$ - Approuver le projet de convention

DESCRIPTION

Cette initiative est un projet d'embellissement de quartier par le ramassage manuel de déchets légers (papiers, bouteilles, mégots, etc.) et cela uniquement sur les rues et ruelles résidentielles de l'arrondissement. Cette tâche spécifique n'est pas assumée par les interventions régulières des employés de la voirie puisque ces derniers sont responsables de la collecte des ordures (*Loi sur les cités et villes*, article 573.3, paragraphe 2.1^o) et du nettoyage mécanisé des rues et ruelles. D'autre part, le projet vise la mise en action des personnes fortement éloignées du marché du travail, voire même en situation d'itinérance. Par la mise en place de ce projet, les interventions visent à la fois l'amélioration de nos services sanitaires et par le fait même, l'amélioration de l'employabilité et le développement des habiletés techniques, sociales et professionnelles de quatorze adultes âgés entre 30 et 55 ans.

Le projet débutera dès la première semaine d'avril et se poursuivra jusqu'à la fin octobre. Selon la planification préliminaire, l'organisme GIT interviendra principalement au sud de l'avenue Mont-Royal en concentrant principalement leurs actions entre les rues Saint-Hubert et avenue du Parc. Pendant trente semaines, douze préposés et deux intervenants superviseurs travailleront quatre jours pour une moyenne de vingt-quatre heures par semaine. Dans une approche d'amélioration continue des services, au moins trois rencontres de coordination seront prévues au cours du projet. Les détails relatifs à la demande de financement sont inscrits dans l'un des documents joints au présent sommaire.

JUSTIFICATION

En tenant compte que le Plateau-Mont-Royal est l'arrondissement le plus densément peuplé de la Ville de Montréal avec plus de 12 000 résidents par kilomètre carré et la présence soutenue de personnes en transit sur le territoire (travail, étude, loisirs), l'intensité de l'utilisation du domaine public nécessite des interventions accrues et adaptées en matière de propreté.

Considérant la complexité des enjeux du territoire et les ressources restreintes des organismes sans but lucratif, nous avons retenu les services de deux organismes qui effectueront ces opérations de propreté. Nous procéderons à une division précise du territoire afin d'optimiser l'efficacité des interventions, car les activités se réaliseront majoritairement à pied et le ratio d'encadrement des ressources humaines sera de six personnes marginalisées par superviseur. Cette division du territoire est justifiée par des motifs de saine administration et non pour des raisons de subdivision de contrats (réf : LCV, article 573.3.0.3).

Les interventions auront un impact direct sur la qualité de vie des citoyens par l'amélioration de leur environnement physique et par l'augmentation de leur sentiment de

sécurité, tout en répondant à un besoin social essentiel d'intégration des personnes marginalisées dans la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projet s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Amélioration de la propreté sur le territoire de l'arrondissement;
- Développement d'habiletés techniques, sociales et professionnelles;
- Développement de l'employabilité;
- Amélioration de la cohabitation sociale entre les résidents et les personnes marginalisées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.
Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement et l'organisme s'engage à fournir le rapport d'étape et final aux dates prévues à cet effet.

La date de début du projet, 18 avril 2017, est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances car il s'agit d'un projet en reconduction. L'organisme a accepté de prendre le risque d'assumer les dépenses de démarrage du projet sachant que le soutien financier recommandé ne peut être officiel tant qu'il n'a pas été approuvé par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 12 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2017-04-07



Dossier # : 1176616001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

	Organismes	Projets	Montant recommandé
1	Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau	Magasin solidaire du Grand Plateau	10 500 \$
2	Centre de formation Marie-Gérin-Lajoie	Écoute'actions pour un bon voisinage	8 000 \$
3	Cuisines collectives du Grand Plateau	Atelier de cuisine pour les 50 et plus	8 000 \$
4	La Maison d'Aurore	Côté cour - Côté jardin	7 500 \$
5	La petite maison de la miséricorde	Vivre la monoparentalité dans la diversité culturelle	5 500 \$
6	Maison de l'amitié de Montréal	La cabane à partage	7 382,02 \$

7	Maison des jeunes du Plateau inc.	Coopérative jeunesse de services de l'est du Plateau	7 000 \$
8	Mission communautaire Mile End	Manger santé	10 000 \$
9	Missions Exeko	idAction@PleinMilieu	10 284,58 \$
10	Plein milieu	Les Messagers	10 000 \$
11	Santropol Roulant	Bonne bouffe bio abordable	9 500 \$
12	Sentier urbain	Agriculture pour tous	8 000 \$
13	Spectre de rue	TAPEL	3 150 \$
14	Les YMCA du Québec, succursale du Parc	Aînés en action	6 737,51 \$
15	Les YMCA du Québec, succursale du Parc	Zone nomade	16 000 \$

2. d'approuver les quinze projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-19 15:42

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176616001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), laquelle vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le Ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. En attendant l'issue définitive des négociations, la Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 24 mars 2016 - Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017
CG15 0418 18 juin 2015 - Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 23 août 2012 - Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

Relativement à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CA16 250040 7 mars 2016 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois

d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

CA15 250179 4 mai 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 127 558,11 \$ aux organismes désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) - Approuver les projets de convention à cet effet

CA14 250078 3 mars 2014 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 127 550 \$ aux organismes désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) - Approuver les projets de convention à cet effet

DESCRIPTION

1. Nom de l'organisme : Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau

Nom du projet : Magasin solidaire

Brève description du projet : Réaliser huit épiceries solidaires dans l'année avec l'accès à des fruits et légumes et des denrées non périssables. Le concept repose sur la concertation des acteurs locaux en sécurité alimentaire et sur l'engagement citoyen pour se doter d'un pouvoir d'achat local et collectif. Les objectifs poursuivis sont l'accessibilité aux aliments de qualité à des coûts raisonnables, les habiletés culinaires et l'éducation à une saine alimentation et créer un environnement stimulant faisant la promotion de saines habitudes de vie.

Montant de la contribution : 10 500 \$

2. Nom de l'organisme : Centre de formation sociale Marie-Gérin-Lajoie

Nom du projet : Écout'action pour un bon voisinage

Brève description du projet : Mise en place d'un service d'accompagnement en gestion de conflits pour les résidents de neuf HLM afin de renforcer leur "pouvoir d'agir" et développer leur autonomie face aux situations conflictuelles vécues dans leur milieu de vie.

Montant de la contribution : 8 000 \$

3. Nom de l'organisme : Cuisines collectives du Grand Plateau

Nom du projet : Atelier de cuisine pour les 50 ans et plus

Brève description du projet : Continuer à offrir des ateliers pratiques en cuisine dans trois HLM ou résidences (Ste-Agnès, Les Accordailles, etc.) pour personnes âgées, répondant spécifiquement à leur diète alimentaire. Les ateliers verront à promouvoir les services des organismes de milieu qui ouvrent dans le quartier et qui sont souvent méconnus des personnes âgées. Le but est de préserver la santé, l'autonomie et tisser des liens entre-eux.

Montant de la contribution : 8 000 \$

4. Nom de l'organisme : La Maison d'Aurore

Nom du projet : Côté cour - Côté jardin

Brève description du projet : Le premier volet consiste à l'organisation d'activités de loisir adaptées aux besoins des personnes âgées du HLM de Lanaudière. Le second volet vise la réalisation du jardin collectif avec les résidents du quartier. Le but est de favoriser la prise en charge complète de ce volet par les citoyens et favoriser la mixité sociale à travers un programme de jumelage entre les participants.

Montant de la contribution : 7 500 \$

5. Nom de l'organisme : La petite maison de la miséricorde

Nom du projet : Vivre la monoparentalité dans la diversité culturelle

Brève description du projet : Le projet consiste à offrir aux femmes chefs de famille monoparentales et d'origines diverses, un lieu d'échanges où des activités spontanées et organisées ont lieu autour des enjeux liés à la maternité, la société d'accueil ainsi qu'à leur pays d'origine.

Montant de la contribution : 5 500 \$

6. Nom de l'organisme : Maison de l'amitié de Montréal

Nom du projet : La cabane de partage

Brève description du projet : Création d'un lieu pour susciter les échanges, les partages et les dons de nourriture non périssable et de biens matériels.

Montant de la contribution : 7 382,02 \$

7. Nom de l'organisme : Maison des jeunes du Plateau inc.

Nom du projet : Coopérative jeunesse de services de l'est du Plateau

Brève description du projet : Le projet Coopérative jeunesse de services (CJS) regroupe de douze à quinze jeunes filles et jeunes garçons âgés de douze à dix-huit ans. Ensemble et avec l'appui de leur communauté, ils relèvent le défi de mettre sur pied leur entreprise de type coopératif afin de se créer un emploi dans leur localité.

Montant de la contribution : 7 000 \$

8. Nom de l'organisme : Mission communautaire Mile End

Nom du projet : Manger santé

Brève description du projet : Améliorer la qualité et la quantité des repas offerts gratuitement le midi aux personnes en situation d'extrême pauvreté. Améliorer le panier hebdomadaire de la banque alimentaire par l'achat de protéines. Offrir des déjeuners santé et favoriser l'action sociale des usagers en les impliquant au sein des activités de l'organisme et de la communauté. Ainsi qu'un service d'écoute et de références individualisés.

Montant de la contribution : 10 000 \$

9. Nom de l'organisme : Missions Exeko

Nom du projet : idAction

Brève description du projet : Des ateliers se produisant au café Plein Milieu et dans l'espace public s'adressant aux personnes marginalisées et vulnérables. Les ateliers visent le renforcement de la pensée critique et le développement de la capacité d'analyse sociale et d'action citoyenne et ils ont pour but de briser le cercle de l'exclusion auquel sont confrontés les participants.

Montant de la contribution : 10 284,58 \$

10. Nom de l'organisme : Plein milieu

Nom du projet : Gestion des seringues à la traîne et des bacs de récupération de seringues par les messagers

Brève description du projet : Par le biais de messagers (ex-toxicomanes), le projet vise à sensibiliser les utilisateurs de drogues injectables (UDI) à la nécessité de déposer en un endroit sécuritaire les seringues souillées. Ils vont aussi récupérer les seringues à la traîne dans les ruelles et espaces publics.

Montant de la contribution : 10 000 \$

11. Nom de l'organisme : Santropol Roulant inc.

Nom du projet : Paniers de légumes frais hebdomadaires et marchés saisonniers

Brève description du projet : Augmenter la production des jardins (urbains et périurbains) pour la réalisation de paniers de légumes frais et pour le petit marché saisonnier. Le but ultime est d'accroître la sécurité alimentaire, briser l'isolement des individus par l'implication sociale en mettant en oeuvre des projets d'agriculture urbaine locale.

Montant de la contribution : 9 500 \$

12. Nom de l'organisme : Sentier urbain

Nom du projet : Le Plateau : En vert et pour tous IV

Brève description du projet : Soutenir la vie communautaire du HLM Mentana, de l'organisme Dîners St-Louis et du camp de jour de Jeunesse au soleil, par des activités d'agriculture urbaine et de verdissement du milieu, en suscitant la prise en charge du projet par la communauté.

Montant de la contribution : 8 000 \$

13. Nom de l'organisme : Spectre de rue

Nom du projet : TAPEL

Brève description du projet : Offrir un service d'entretien hivernal à 50 personnes désignées comme étant à mobilité réduite par le CSSS Jeanne-Mance afin de favoriser leur autonomie. Le service est offert par des jeunes en situation d'itinérance ou à risque de l'être dans le but de favoriser leur insertion sociale.

Montant de la contribution : 3 150 \$

14. Nom de l'organisme : Les YMCA du Québec, succursale du Parc

Nom du projet : Aînés en action

Brève description du projet : Programme d'activités qui s'articule autour de rencontres sportives pour les personnes âgées vivant seules en résidence ou en HLM. Une approche de santé globale qui aborde la santé physique, la vitalité intellectuelle et la santé mentale des aînés. Les activités visent aussi à briser l'isolement des aînés pour préserver leur santé mentale.

Montant de la contribution : 6 737,51 \$

15. Nom de l'organisme : Les YMCA du Québec, Centre du Parc

Nom du projet : Zone nomade

Brève description du projet : Offrir à des jeunes de deux HLM (Mentana et Laurier) des activités de loisirs encadrées et stimulantes tant sur le plan physique que cognitif durant huit semaines. Rejoindre aussi les jeunes issues de plus petits HLM en périphérie des HLM Mentana et Laurier.

Montant de la contribution : 16 000 \$

JUSTIFICATION

Cette année, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a procédé à un appel de projets auprès de tous les organismes du territoire afin de leur offrir l'opportunité de déposer un projet dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité.

Outre les balises de l'Entente, soit le développement social et communautaire, la prévention de la pauvreté, l'insertion sociale et professionnelle, l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté ainsi que la qualité de la concertation émanant des projets, un comité de sélection a eu la tâche d'estimer la mesure des impacts des interventions, la qualité du montage financier et finalement l'appréciation globale des projets.

Aux termes de l'exercice, le comité de sélection a analysé dix-huit projets et en définitive a recommandé quinze projets structurants ayant une portée significative pour les citoyens de l'arrondissement.

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organismes	Projets	Soutien accordé		Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS / projet global
		2015	2016		
Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau	Magasin solidaire du Grand Plateau	10 000 \$	10 500 \$	10 500 \$	100%
Centre de formation Marie-Gérin-Lajoie	Écoute-actions pour un bon voisinage	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	64%
Cuisines collectives du Grand Plateau	Ateliers de cuisine pour les 50 ans et plus	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	64%
La Maison d'Aurore	Côté cour - Côté jardin	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	42%
La petite maison de la miséricorde	Vivre la monoparentalité dans la diversité culturelle	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	15%
Maison de l'amitié de Montréal	La cabane de partage	0 \$	0 \$	7 382 \$	37%
Maison des jeunes du Plateau inc.	Coopérative jeunesse de services de l'est du Plateau	7 500 \$	7 000 \$	7 000 \$	26%
Mission communautaire Mile End	Manger santé	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	19%
Missions Exeko	idAction@pleinmilieu	7 537 \$	8 033 \$	10 285 \$	38%
Plein milieu	Les Messagers	6 402 \$	6 402 \$	10 000 \$	35%
Santropol Roulant inc.	Bonne bouffe bio abordable	9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$	22%
Le Sentier urbain	Agriculture pour tous	7 469 \$	7 469 \$	8 000 \$	66%
Spectre de rue	TAPÉL	3 150 \$	3 150 \$	3 150 \$	32%
Les YMCA du Québec, succursale du Parc	Aînés en action	10 000 \$	10 000 \$	6 738 \$	85%
	Zone nomade	15 000 \$	15 500 \$	16 000 \$	67%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projet s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les quinze projets sélectionnés agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et en conséquence, l'octroi de ses fonds permettra sans aucun doute l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (Annexe 2 du projet de convention).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement et les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 18 avril 2017

Michel TANGUAY, 18 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2017-04-07



Dossier # : 1176971001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Cuisines collectives du Grand Plateau pour le Marché Baldwin, de 8 000 \$ à Santropol Roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol Roulant, de 4 000\$ à Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 8 000 \$ à L'Autre Marché pour le Marché Prince-Arthur et de 25 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles - Approuver les projets de convention

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :

Accorder une contribution financière de 10 000 \$, à Cuisines collectives du Grand Plateau pour le Marché Baldwin, de 8 000 \$ à Santropol Roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol Roulant, de 4 000\$ à Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 8 000 \$ à L'Autre Marché pour le Marché Prince-Arthur et de 25 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière, taxes incluses, aux organismes ci-après désignés pour la tenue des marchés publics - Saison estivale 2017;

Nom de l'organisme	Nom de l'événement	1er versement	2e versement	Montant globale
Cuisines collectives du Grand Plateau	Marché Baldwin	8 000 \$	2 000 \$	10 000 \$
Santropol Roulant Inc.	Mini-Marché du Santropol Roulant	7 000 \$	1 000 \$	8 000 \$
Maison de l'amitié de Montréal	Marché Fermier	3 000 \$	1 000 \$	4 000 \$
L'Autre Marché	Marché Prince-Arthur	7 000 \$	1 000 \$	8 000 \$
Pop Montréal	Marché des Possibles	20 000 \$	5 000 \$	25 000 \$

2. D'approuver les projets de convention avec les organismes ci-haut désignés et dont une

copie de chacun est jointe en annexe au dossier décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-13 16:24

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176971001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Cuisines collectives du Grand Plateau pour le Marché Baldwin, de 8 000 \$ à Santropol Roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol Roulant, de 4 000\$ à Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 8 000 \$ à L'Autre Marché pour le Marché Prince-Arthur et de 25 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles - Approuver les projets de convention

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'offrir une sécurité alimentaire aux citoyens du Plateau-Mont-Royal, particulièrement aux clientèles démunies et vulnérables, cinq organismes seront autorisés à tenir des marchés publics sur le territoire.

Le concept de la sécurité alimentaire mets à l'avant quatre dimensions incontournables pour mener une vie saine et active:

- l'accessibilité à la nourriture;
- la disponibilité des produits;
- la qualité des aliments;
- la stabilité des trois premières dimensions dans le temps.

Les projets de marchés publics visent les objectifs suivants :

- Développer une vision globale de la sécurité alimentaire et la mettre en œuvre en créant une offre de service diversifiée et dynamique;
- Offrir des aliments sains et nutritifs abordables afin de rejoindre les populations plus démunies et vulnérables;
- Proposer une offre alimentaire diversifiée;
- Favoriser l'achat local en créant des partenariats locaux;
- Animer le lieu en tenant des activités de sensibilisation à la sécurité alimentaire ou en lien avec l'alimentation;
- Susciter l'implication citoyenne;

- Implanter un point de cueillette pour panier alimentaire (aliments « moches », ferme local, etc.).

En plus de proposer une offre alimentaire diversifiée et abordable, les organismes mandatés devront rendre les marchés dynamiques par l'animation de l'espace public et ce, afin de renforcer le tissu social par l'ancrage des marchés dans leur environnement.

En raison de l'absence d'un marché ambulant pour l'édition 2017, l'arrondissement envisage de nouvelles stratégies pour rejoindre spécifiquement les clientèles vivant dans des habitations à loyer modique (HLM) et des résidences pour personnes âgées. Il faudra non seulement viser la sécurité alimentaire, mais également la qualité du déplacement de ces clientèles comme un élément qui permet l'expérience optimale des marchés publics.

L'arrondissement accordera une contribution financière aux organismes ainsi qu'une contribution sous forme de gratuité locative pour l'occupation du domaine public.

Les cinq organisations ont déposé leur projet de marché et leur prévision financière pour la prochaine saison selon les exigences de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 25 0141 2 mai 2016 - Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Santropol Roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol Roulant, de 2 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le marché mobile de proximité Fruixi, de 2 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Saillie Milton et Ste-Famille, de 4 500 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Fôret Baldwin, de 5 000 \$ à L'Autre Marché pour le Marché Prince-Arthur et de 30 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles - Approuver les projets de convention.

CA15 25 0332 30 juillet 2015 - Approbation du projet de convention avec L'Autre Marché et octroi d'une contribution financière de 6 495 \$ pour le Marché Prince-Arthur.

CA15 25 0143 7 avril 2015 - Ordonnances relatives à la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2015.

CA15 25 0116 7 avril 2015 - Octroi d'une contribution financière de 4 000 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 1 800 \$ à Santropol Roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol Roulant, de 4 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le marché mobile de proximité Fruixi, de 4 500 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Fôret Baldwin, de 1 500 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Saillie Milton et Ste-Famille, de 25 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles, et approbation des projets de convention à cette fin.

CA14 25 0199 5 mai 2014 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2014.

CA14 25 0177 5 mai 2014 - Accorder une contribution financière de 5 200 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché fermier, de 2 840 \$ à Santropol roulant Inc. pour le Mini-marché du Santropol roulant, de 4 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché mobile de proximité Fruixi et de 4 500 \$ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2014.

CA14 25 0264 12 juin 2014 - Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ au Festival international de musique POP Montréal, pour aider à la mise sur pied d'un événement estival qui se tiendra du 11 juillet au 31 août 2014.

DESCRIPTION

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

Cuisines collectives du Grand Plateau (Marché Baldwin) : Réaliser le marché Baldwin en incluant une programmation pour petits et grands ainsi que des activités d'éducation populaire en lien avec l'alimentation. Son expertise vise la qualité de vie des personnes vivant dans le Grand Plateau avec des besoins sur le plan de la sécurité alimentaire. L'organisme favorisera également le rapprochement des personnes, la mise en commun des ressources et du savoir-faire, l'ouverture à la connaissance, la solidarité entre pairs et l'engagement bénévole au sein du projet.

Santropol Roulant Inc. (Mini-marché Santropol Roulant) : Accroître l'accès aux aliments frais pour les résidants, principalement aux gens à faibles revenus. L'organisme, qui œuvre dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'agriculture urbaine, aura l'occasion de promouvoir ces activités et d'encourager le bénévolat.

Maison de l'amitié de Montréal (Marché Fermier) : Réaliser un marché fermier qui encourage l'achat de produits alimentaires locaux auprès des petits producteurs. Par son projet Vélo-Duo, il permettra également aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite et aux résidents d'HLM de bénéficier d'un transport vers les marchés publics sur le territoire de l'arrondissement. Le parcours en triporteur favorisera à la fois l'inclusion sociale, les échanges intergénérationnels et l'insertion à l'emploi de jeunes décrocheurs pour le service de transport.

L'Autre Marché (Marché Prince-Arthur) : Proposer une offre alimentaire pour les résidants, animer l'espace public et dynamiser la rue Prince-Arthur du secteur Jeanne-Mance. Offrir aux résidants l'accès à des produits frais et sains. Occupation de la nouvelle place publique sur la rue Prince-Arthur.

Pop Montréal (Marché des Possibles) : Offrir au public une variété de produits alimentaires ainsi que des produits faits à la main et écoresponsables, tout en contribuant à revitaliser les abords de la voie ferrée par le biais d'une programmation culturelle et de loisir diversifiée dont des mini-cuisines éphémères en collaboration avec des restaurants et traiteurs du quartier. Une programmation composée de prestations musicales, de projections de films et d'activités familiales de loisirs sera élaborée afin de créer un événement à l'image du quartier et d'offrir de nouvelles opportunités à ses acteurs artistiques, culturels et communautaires.

JUSTIFICATION

L'introduction de ces marchés publics s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

Selon le sondage intitulé « Sondage sur l'animation publique et les outils de communication de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal » réalisé par la firme Léger en décembre 2016, 71 % des répondants ayant entendu parler des différentes activités d'animation ont pris connaissance des marchés publics par leur aménagement sur le territoire, 12 % par la lecture du bulletin papier et de l'infolettre, 10 % par bouche et oreille (l'entourage) et 4 % par les médias sociaux. L'arrondissement favorise l'utilisation de lieux accessibles aux citoyens pour l'aménagement des marchés publics.

De plus, 65 % des répondants ayant entendu parler des différentes activités d'animation ont fréquenté régulièrement et à l'occasion les marchés publics. La fréquentation des marchés publics démontre un intérêt de la population pour ce type d'activité sur le domaine public et la pertinence de maintenir cette offre de service aux citoyens.

L'octroi de ces contributions permettra à de nombreux citoyens de l'arrondissement d'avoir accès à des produits frais à proximité de leur domicile, et ce, à prix raisonnable. Il permettra aussi une dynamisation importante des quartiers de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Sans les contributions financières, la réalisation des activités des marchés pourrait être mise en péril.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communication et du greffe pour la certification des fonds.

Important: Les contributions financières seront remis aux organismes en plusieurs versements selon leur convention respective.

Nom de l'organisme	Nom de l'événement	1er versement	2e versement	Montant globale
Cuisines collectives du Grand Plateau	Marché Baldwin	8 000 \$	2 000 \$	10 000 \$
Santropol Roulant Inc.	Mini-Marché du Santropol Roulant	7 000 \$	1 000 \$	8 000 \$
Maison de l'amitié de Montréal	Marché Fermier	3 000 \$	1 000 \$	4 000 \$
L'Autre Marché	Marché Prince-Arthur	7 000 \$	1 000 \$	8 000 \$
Pop Montréal	Marché des Possibles	20 000 \$	5 000 \$	25 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue de ces marchés publics s'inscrit dans le cadre du plan Montréal Durable 2016-2020.

Elle vise les actions suivantes :

- Action 9. Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;
- Action 11. Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures;
- Action 12. Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers;
- Action 13. Poursuivre le développement de quartiers viables;
- Action 15. Verdir l'économie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'arrondissement à ces marchés publics vient financer leurs activités et assurer la tenue des marchés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de plans de communication déployés par les organismes, les marchés publics bénéficient, encore cette année, d'une stratégie de communication préparée et approuvée par la Direction des communications de l'arrondissement.

L'arrondissement continu de privilégier les outils de communications tels que le bulletin, l'infolettre, le site web de l'arrondissement ainsi que les médias sociaux pour effectuer la promotion des horaires et des lieux. Il est également prévu d'informer les divers partenaires privilégiés (internes et externes) afin d'assurer le succès des marchés publics.

Les organismes devront respecter les dispositions prévues dans le Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des marchés publics.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève G TREMBLAY
Agente de projets - promotion et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2017-04-07

**Dossier # : 1176616003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 30 000 \$, taxes incluses à l'organisme Dîners St-Louis pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2017 et approuver le projet de convention à cet effet

ATTENDU QUE ces interventions en propreté auront un impact direct sur la qualité de vie des citoyens par l'amélioration de leur environnement physique et par l'augmentation de leur sentiment de sécurité, tout en répondant à un besoin social essentiel d'intégration des personnes marginalisées dans la communauté.

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 30 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Dîners St-Louis pour la tenue d'un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2017:
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-13 14:59

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176616003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 30 000 \$, taxes incluses à l'organisme Dîners St-Louis pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2017 et approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, l'arrondissement confiait à l'organisme Société de développement social de Ville-Marie (SDSVM), le mandat de réaliser un projet d'insertion sociale et professionnelle par le biais d'interventions en matière de propreté sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en partenariat avec l'organisme Groupe itinérance et travail de Montréal, nommé maintenant Groupe Information Travail (GIT).

En 2013, l'arrondissement s'engage dans la continuité et la bonification du projet de la brigade de la propreté avec deux organismes du territoire du Plateau-Mont-Royal, soit GIT et Dîners St-Louis. Les deux organismes sont sélectionnés à travers un processus d'appel de projets en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En 2014 et 2015, l'arrondissement s'implique à nouveau dans le soutien du projet de brigade de la propreté et reconduit l'entente avec l'organisme Dîners St-Louis.

En 2016, le Service de concertation des arrondissements (SCA) a collaboré avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de revoir et coordonner l'ensemble des interventions en propreté sur le domaine public auxquelles participe la brigade de la propreté, dont fait partie Dîners St-Louis. Suite à cette analyse, nous avons réitéré notre confiance envers l'organisme Dîners St-Louis.

En 2017, toujours dans une démarche d'amélioration continue avec le soutien du Service de concertation des arrondissements (SCA), nous souhaitons poursuivre avec l'organisme Dîners St-Louis pour répondre aux besoins actuels de l'arrondissement en matière de propreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 250086 4 avril 2016- Accorder à l'organisme Dîners St-Louis une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2016 - Autoriser une dépense de 30 000 \$ - Approuver le projet de convention
CA15 250138 7 avril 2015 - Accorder à l'organisme Dîners St-Louis une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2015 - Autoriser une dépense de 30 000 \$ - Approuver le projet de convention

CA14 250080 3 mars 2014 - Accorder à l'organisme Dîners St-Louis une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2014 - Autoriser une dépense de 30 000 \$ - Approuver le projet de convention

DESCRIPTION

Cette initiative est un projet d'embellissement de quartier par le ramassage manuel de déchets légers (papiers, bouteilles, mégots, etc.) et cela uniquement sur les rues et ruelles résidentielles de l'arrondissement. Cette tâche spécifique n'est pas assumée par les interventions régulières des employés de la voirie puisque ces derniers sont responsables de la collecte des ordures (*Loi sur les cités et villes*, article 573.3, paragraphe 2.1^o) et du nettoyage mécanisé des rues et ruelles. D'autre part, le projet vise la mise en action des personnes fortement éloignées du marché du travail, voire même en situation d'itinérance. Par la mise en place de ce projet, les interventions visent à la fois l'amélioration de nos services sanitaires et par le fait même, l'amélioration de l'employabilité et le développement des habiletés techniques, sociales et professionnelles de plusieurs jeunes marginaux âgés entre dix-huit et trente ans.

Le projet débutera dès la première semaine d'avril et se poursuivra jusqu'à la fin octobre. Selon la planification préliminaire, l'organisme Dîners St-Louis interviendra principalement au nord de l'avenue Mont-Royal et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent et couvrira aussi plusieurs autres zones sensibles sur le territoire. Pendant trente semaines, cinq préposés et une coordinatrice travailleront quatre jours pour une moyenne de dix-sept heures par semaine. Adapté à la réalité de la clientèle, les jeunes auront la possibilité de travailler une ou plusieurs fois par semaine. Le roulement de personnel sera donc élevé et plus de cent cinquante jeunes pourront bénéficier de la mise en place du projet. Dans une approche d'amélioration continue des services, au moins trois rencontres de coordination seront prévues au cours du projet. Les détails relatifs à la demande de financement sont inscrits dans l'un des documents joints au présent sommaire.

JUSTIFICATION

En tenant compte que le Plateau-Mont-Royal est l'arrondissement le plus densément peuplé de la Ville de Montréal avec plus de 12 000 résidents par kilomètre carré et la présence soutenue de personnes en transit sur le territoire (travail, études, loisirs), l'intensité de l'utilisation du domaine public nécessite des interventions accrues et adaptées en matière de propreté.

Considérant la complexité des enjeux du territoire et les ressources restreintes des organismes sans but lucratif, nous avons retenu les services de deux organismes qui effectueront ces opérations de propreté. Nous procéderons à une division précise du territoire afin d'optimiser l'efficacité des interventions, car les activités se réaliseront majoritairement à pied et le ratio d'encadrement des ressources humaines sera de trois à cinq personnes marginalisées par chargé de projet. Cette division du territoire est justifiée par des motifs de saine administration et non pour des raisons de subdivision de contrats (réf : LCV, article 573.3.0.3).

Les interventions auront un impact direct sur la qualité de vie des citoyens par l'amélioration de leur environnement physique et par l'augmentation de leur sentiment de

sécurité, tout en répondant à un besoin social essentiel d'intégration des personnes marginalisées dans la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projet s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la propreté sur le territoire de l'arrondissement;

- Développement d'habiletés techniques, sociales et professionnelles;
- Développement de l'employabilité;
- Amélioration de la cohabitation sociale entre les résidents et les personnes marginalisées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.
Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement et les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

La date de début du projet, 18 avril 2017, est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances car il s'agit d'un projet en reconduction. L'organisme a accepté de prendre le risque d'assumer les dépenses de démarrage du projet sachant que le soutien financier recommandé ne peut être officiel tant qu'il n'a pas été approuvé par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 13 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2017-04-07



Dossier # : 1176229002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 20 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Odace Événements pour le projet Interdit aux adultes dans le cadre de l'appel de projets – Oeuvre d'art éphémère dans le parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et approuver le projet de convention à cet effet

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :

1. Accorder une contribution financière à l'organisme Odace Événements pour un montant de 20 000 \$ dans le cadre de l'Appel de projets – Œuvre d'art éphémère;
2. D'approuver le projet de convention à l'organisme ci-haut désigné dont une copie de la convention est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

4. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-13 14:25

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176229002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 20 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Odace Événements pour le projet Interdit aux adultes dans le cadre de l'appel de projets – Oeuvre d'art éphémère dans le parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé un premier projet d'œuvre d'art éphémère sur un arbre destiné à être abattu au parc La Fontaine. Suite à cette expérience positive, l'arrondissement a voulu poursuivre l'initiative. Ainsi, le 7 novembre 2016 l'arrondissement a lancé l'appel de projets pour une oeuvre d'art éphémère à partir de deux peupliers morts situés dans le parc des Compagnons-de-Saint-Laurent.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite accorder une contribution financière à Odace Événements pour son projet Interdit aux adultes soumis lors de cet appel de projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0238 - 1er juin 2015 - Adopter le plan de développement culturel 2015-2025 Une culture signée Le Plateau et son plan d'action 2015-2017.

DESCRIPTION

Pour cet appel de projets, le comité de sélection a reçu et analysé quatre dossiers. Il a retenu un dossier celui d'Odace Événements qui répond aux objectifs de l'appel de projets. Le projet *Interdit aux adultes* propose une oeuvre qui rend hommage à l'enfant que nous avons été (ou sommes toujours), animé par la soif de découverte et le besoin de rêver. Il se matérialise avec un brin de magie et de nostalgie par l'installation d'une cabane dans un des deux arbres d'où une douce lumière chaude irradiera une fois la nuit tombée. Un lien sera fait avec le deuxième arbre sur lequel sera disposée une plaque de bois gravée avec le descriptif du projet et le nom de ses créateurs.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a tenu en 2014 une démarche participative qui a mené à l'adoption, en 2015, de ses plans de développement et d'action culturels. Dans son plan d'action culturel, l'arrondissement s'est engagé à :

- § saisir des occasions d'intégrer des interventions artistiques sur le domaine public
- § poser des actions qui favorisent la rétention des artistes sur son territoire
- § viser la revitalisation urbaine par les arts
- § faire appel à la communauté créative pour oser l'audace et la qualité
- § encourager la médiation culturelle comme moyen de former et d'engager les citoyens dans la culture
- § démontrer un souci du développement durable

L'appel de projets s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations de son Plan d'action culturel 2015-2017, à savoir :

- 1- Déployer l'action culturelle municipale
- 2- Préserver la culture comme pilier de l'identité du Plateau
- 3- Célébrer les forces vives du territoire

Cet appel de projets répond à plusieurs des engagements énoncés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme promeut la diversité et le dynamisme culturel. Il vise à répartir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, offrant ainsi une culture de proximité aux citoyens. Plusieurs des objectifs spécifiques répondent également à divers critères du développement durable. Le programme permet également de contribuer à l'action 10 : Préserver le patrimoine et promouvoir la culture du Plan Montréal Durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permet à l'événement d'avoir lieu. Événement qui augmente l'offre de service culturel de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La contribution attribuée dans le cadre de l'Appel de projets – Œuvre d'art éphémère sera mentionnée dans le communiqué des faits saillants du conseil, ce qui inclut l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux. Le projet retenu sera aussi annoncé sur le site de l'arrondissement. Une stratégie de communication pourra être développée à l'occasion du lancement du projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette contribution financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

Le : 2017-04-12

**Dossier # : 1176229001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière aux organismes Article (8 420 \$), Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (5 000 \$) et Berceurs du temps (4 600 \$) pour un montant totalisant 18 020 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017 et approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :

1. Accorder une contribution financière aux organismes Article (8 420 \$), Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (5 000 \$) et Berceurs du temps (4 600 \$) pour un montant totalisant 18 020 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017;
2. D'approuver les projets de convention aux organismes ci-haut désignés dont une copie des conventions est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière ci-joint.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-19 08:55

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1176229001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière aux organismes Article (8 420 \$), Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (5 000 \$) et Berceurs du temps (4 600 \$) pour un montant totalisant 18 020 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017 et approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

En 2014, l'arrondissement a tenu une démarche participative qui a mené à l'adoption, en 2015, de ses plans de développement et d'action culturels. Dans son plan d'action culturel, l'arrondissement s'est engagé à soutenir le milieu culturel et artistique professionnel de diverses façons, à faciliter l'appropriation du domaine public et à saisir des occasions d'intégrer les interventions artistiques sur le domaine public.

Ainsi, en 2016, le Programme de soutien aux actions culturelles a été créé pour soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes culturels sans but lucratif et les artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Ce programme se veut donc un point d'entrée central pour les initiatives culturelles et artistiques, rendant plus accessibles l'information et les ressources et permettant une cohérence des interventions sur le territoire.

L'objectif général du programme est de soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels professionnels, qui contribuent à la vitalité du milieu de vie des citoyens de l'arrondissement et à l'animation de l'espace public. Il s'adresse aux OBNL, en particulier les organismes culturels professionnels, ainsi qu'aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation.

Aussi, compte tenu des nombreuses demandes à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il importe de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0238 - 1er juin 2015 - Adopter le plan de développement culturel 2015-2025 Une culture signée Le Plateau et son plan d'action 2015-2017.

DESCRIPTION

Le comité de sélection a reçu et analysé dix-sept dossiers. Les trois projets retenus et soumis dans le cadre du présent sommaire sont :

Projets	Organismes	Montant
Le Mile End s'article: La ruelle en éco-mode	Articule	8 420 \$
Samedis de danser aux Veillées du Plateau	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ)	5 000 \$
Berçer le temps	Berceurs du temps	4 600 \$

Le Mile End s'article :

La ruelle en éco-mode" consiste en une fête estivale se tenant les 16 et 17 juin 2017, dans la ruelle adjacente au centre d'art Articule, offrant une programmation artistique extérieure entièrement gratuite, et ce, pour toute la famille. La thématique souligne l'importance des réinventions matérielles et fait la promotion des réutilisations créatives ainsi que des techniques de réduction de production de déchets dans le domaine artistique. Articule collabore avec des artistes et designers qui travaillent les matériaux et tissus recyclés afin de réaliser des oeuvres d'art ou du prêt-à-porter. Avec cet événement, ils souhaitent inspirer la communauté à faire de petits et grands pas vers un quotidien plus respectueux de l'environnement. Les festivités débiteront avec un défilé de mode écoresponsable dans la ruelle. À l'aide de matériaux recyclés, des artistes locaux transformeront l'espace en un décor magique pour le spectacle. Il y aura des performances musicales, des ateliers centrés sur les pratiques textiles ainsi qu'un BBQ qui rassembleront les résidents du quartier.

Samedis de danser aux Veillées du Plateau :

Consiste à organiser cinq soirées de danse sur le nouvel espace d'animation de la rue Prince -Arthur. Ces veillées rassembleront des danseurs et musiciens sous l'habile coordination de câlleurs émérites. La veillée de danse traditionnelle a été désignée comme élément du patrimoine culturel immatériel à sauvegarder et à perpétuer et est aujourd'hui comme hier, un symbole d'identité et de fierté. Ces cinq soirées se tiendront les 19 et 26 août ainsi que les 2, 9 et 16 septembre 2017.

Berçer le temps :

Consiste en une douce immersion dans l'univers des berceuses durant la fin de semaine de la fête du Travail, du 1^{er} au 4 septembre 2017, soit; deux jours au parc Baldwin et deux autres jours sur la place Roy. Il invite à un voyage à bord d'une chaise berçante. Posée en pleine ville, l'installation accueille les visiteurs dans un espace-temps suspendu en contraste avec l'agitation urbaine. Pieds dans l'herbe, au rythme du balancement, chacun peut se laisser emporter par les échos de l'enfance à travers des chants du monde entier. Rituel d'apaisement et de consolation, chant d'amour et de tendresse, la berceuse accueille, rassure et guide vers la nuit. Au seuil du sommeil, elle emprunte différentes formes, du chant ancestral à la chanson populaire, de la comptine au murmure incantatoire. La berceuse est transmise en secret et est souvent oubliée. Cette collection révèle ainsi des trésors aux couleurs du Montréal cosmopolite glanés dans toute la ville, puisant aux traditions québécoise et bien d'autres.

JUSTIFICATION

Le *Programme de soutien aux actions culturelles* s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations de son Plan d'action culturel 2015-2017, à

savoir :

- 1- Déployer l'action culturelle municipale
- 2- Préserver la culture comme pilier de l'identité du Plateau
- 3- Célébrer les forces vives du territoire

Ce programme répondra à plusieurs des engagements énoncés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme promeut la diversité et le dynamisme culturel. Il vise à répartir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, offrant ainsi une culture de proximité aux citoyens. Plusieurs des objectifs spécifiques répondent également à divers critères du développement durable. Le programme permet également de contribuer à l'action 10 : Préserver le patrimoine et promouvoir la culture du Plan Montréal Durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. Événements qui augmentent l'offre de service culturel de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les contributions attribuées dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles seront mentionnées dans le communiqué des faits saillants du conseil, ce qui inclut l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux. Les projets retenus seront aussi annoncés sur le site de l'arrondissement. Une stratégie de communication pourra être développée à l'occasion du lancement des projets

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ces contributions financières seront remises aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans les protocoles signés par les parties et joints en annexe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

**Dossier # : 1177592012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution de 17 000 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour l'installation et l'entretien de 182 paniers fleuris sur la rue Saint-Denis dans le cadre d'un projet de verdissement.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 17 000 \$ au projet de la SDC Pignons rue Saint-Denis, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'approuver le projet de convention à cet effet, dont copie est en annexe au dossier décisionnel ;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-21 14:51**Signataire :**Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1177592012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution de 17 000 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour l'installation et l'entretien de 182 paniers fleuris sur la rue Saint-Denis dans le cadre d'un projet de verdissement.

CONTENU**CONTEXTE**

La SDC met beaucoup d'efforts pour la relance de la rue Saint-Denis et convaincre les Montréalais de la fréquenter à nouveau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Verdissement du domaine public par l'installation et l'entretien de 182 paniers fleuris dans les fosses d'arbres sur les trottoirs.

JUSTIFICATION

Embellir les espaces publics, fournir un environnement de qualité pour attirer des nouveaux commerces

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet de verdissement contribuera, à sa mesure, à améliorer la vitalité de cette artère commerciale et par conséquent la qualité de vie du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane TOUPIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1176229003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Conscience Urbaine pour le projet Plateau Est en scène 2017 dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - Plateau Est, de juin à octobre 2017 et approuver le projet de convention à cet effet

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :

1. Accorder une contribution financière à l'organisme Conscience Urbaine pour un montant de 15 000 \$ dans le cadre de l'Appel de projets – Programmation d'activités culturelles – Plateau Est;
2. D'approuver le projet de convention à l'organisme ci-haut désigné dont une copie de la convention est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-12 16:38

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176229003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Conscience Urbaine pour le projet Plateau Est en scène 2017 dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - Plateau Est, de juin à octobre 2017 et approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite animer l'espace public et le rendre agréable et conviviale. Afin de dynamiser le secteur Est du Plateau et d'encourager la réappropriation des espaces par les citoyens, l'arrondissement a lancé, le 7 novembre dernier, un appel de projets pour la programmation d'activités culturelles pour ce secteur. L'intention du Plateau est de soutenir la revitalisation urbaine et commerciale dans l'Est du Plateau. Il est souhaité également d'augmenter l'offre de service culturel de proximité et d'ainsi améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 25 0237 - 4 juillet 2016 - Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à Conscience Urbaine pour le projet Plateau Est en scène qui aura lieu dans le secteur entourant l'avenue du Mont-Royal entre les rues De Lorimier et D'Iberville, du 4 juin au 2 octobre 2016

DESCRIPTION

L'arrondissement souhaite accorder une contribution financière à Conscience Urbaine pour son projet *Plateau Est en scène* qui consiste à faire le maillage entre les actions posées par l'arrondissement et la SDC, créant ainsi un milieu de vie plus attractif, vert, animé, convivial et sécuritaire.

Le projet soumis répond à l'objectif d'explorer et mettre en valeur les potentiels du secteur Est à travers des actions de médiation culturelle in situ et de design participatif de manière à consolider les espaces sous-utilisés et amener les citoyens à percevoir leur secteur autrement.

Pour cet appel de projets, le comité de sélection a reçu et analysé trois dossiers et a retenu qu'un dossier, celui de Conscience Urbaine pour son projet Plateau Est en scène. Ce projet propose diverses activités qui se tiendront dans le secteur entourant l'avenue du Mont-Royal Est, la Place Valentin Jautard et le Jardin Franchère, du 1er juin au 5 octobre 2017.

La programmation de Plateau Est en scène 2017 est détaillée en pièce jointe du présent sommaire.

JUSTIFICATION

L'appel de projets s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. La tenue du projet Plateau Est en scène vient soutenir plusieurs actions du Plan d'action culturel 2015-2017 du Plateau-Mont-Royal en présentant une offre culturelle de proximité hors les murs, sur le domaine public, ajoutant ainsi à la qualité de vie des citoyens :

- Action 2.1.3-B Viser la revitalisation urbaine par les arts;
- Action 1.2.6-A Saisir les occasions d'intégrer des interventions artistiques sur le domaine public;
- Action 1.3.3-A Placer la créativité dans les espaces collectifs et encourager l'expression et la participation culturelles;
- Action 3.4.1 Assurer la présence des artistes, compagnies et organismes de l'arrondissement dans l'offre culturelle de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet nous permet de contribuer aux objectifs de l'action 10 du Plan Local de Développement Durable (PLDD) de l'arrondissement : préserver le patrimoine et promouvoir la culture et vise notamment à promouvoir les activités de médiation culturelle. En effet, ce projet permet de poursuivre nos engagements liés à l'action 13 de l'orientation 2: Valoriser Montréal comme milieu familial.

De plus, le pilier social du développement durable est fortement représenté dans le cadre de ce projet favorisant ainsi les partenariats avec des OBNL, l'accès à la culture et à la musique pour tous et le réseautage social autour d'événements

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permet à l'événement d'avoir lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La contribution attribuée dans le cadre de *l'Appel de projets – Programmation d'activités culturelles – Plateau Est* sera mentionnée dans le communiqué des faits saillants du conseil, ce qui inclut l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux. Le projet retenu sera aussi annoncé sur le site de l'arrondissement. Une stratégie de communication pourra être développée à l'occasion du lancement du projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette contribution financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

Le : 2017-04-12

**Dossier # : 1177592016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 13 000 \$ à Mural pour la tenue de la 5e édition du festival MURAL.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 13 000 \$ à MURAL pour le festival Mural, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'approuver le projet de convention à cet effet, dont copie est en annexe au dossier décisionnel ;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-21 15:16**Signataire :**

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1177592016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 13 000 \$ à Mural pour la tenue de la 5e édition du festival MURAL.

CONTENU

CONTEXTE

Le festival d'art public MURAL est le plus grand rassemblement d'art urbain à ciel ouvert en Amérique du Nord. Il transforme durablement le paysage montréalais grâce aux artistes émergents et renommés du Canada et du monde entier. Le succès de MURAL a également rejailli à l'international, contribuant à établir Montréal comme destination phare de l'art public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour sa cinquième édition, qui aura lieu du 8 au 18 juin 2017, la programmation du festival sera multidisciplinaire avec un volet musical pour accompagner les muralistes à l'oeuvre.

JUSTIFICATION

Par sa contribution l'arrondissement bénéficiera de 15 nouvelles murales permanentes et des dizaines d'activités gratuites.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de cet événement contribuera à améliorer la qualité de vie de quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane TOUPIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1176229004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 11 769 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme La Maison de l'amitié de Montréal pour son projet Duluth en'Arts qui se tiendra du 16 juin au 5 août 2017 dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - Avenue Duluth et approuver le projet de convention à cet effet

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :

1. D'accorder une contribution financière de 11 769 \$, toutes taxes incluses, à la Maison de l'amitié de Montréal pour son projet Duluth en'Arts, qui se tiendra du 16 juin au 5 août 2017 dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - Avenue Duluth;
2. D'approuver le projet de convention à l'organisme ci-haut désigné dont une copie de la convention est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-26 16:04

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176229004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 11 769 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme La Maison de l'amitié de Montréal pour son projet Duluth en'Arts qui se tiendra du 16 juin au 5 août 2017 dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - Avenue Duluth et approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite animer l'espace public et le rendre agréable et convivial. Depuis plusieurs années, le festival Duluth en'Arts se déroule à la placette située au coin des avenues Duluth et Laval. Ce festival de musique en plein air est gratuit et ouvert à tous. Au fil des ans, il est devenu, un rendez-vous des gens du quartier, des passants et des touristes et offre une tribune pour les artistes émergents et établis. Dans ce contexte, l'arrondissement a lancé un appel de projets le 7 novembre dernier pour la programmation d'activités culturelles.

Suite à l'examen des candidatures reçues, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite accorder une contribution financière à l'organisme la Maison de l'amitié de Montréal pour son projet Duluth en'Arts qui se tiendra du 16 juin au 5 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 250041 7 mars 2016 - Octroi d'une contribution financière de 17 000 \$, toutes taxes incluses, à la Maison de l'amitié de Montréal pour le festival Duluth en'Arts, qui aura lieu du 17 juin au 7 août 2016 au parc Duluth-Laval

CA14 250515 17 décembre 2014 - Octroi d'une contribution financière de 17 000 \$ à la Maison de l'amitié pour les aider à défrayer les coûts des différents événements de Duluth en'Arts

CA14 250081 3 mars 2014 - Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal pour différents événements de Duluth en'Arts, qui auront lieu entre le 20 juin et le 18 octobre 2014

CA13 250014 4 février 2013 - Octroi d'une contribution financière de 8 000 \$ à la Maison de l'amitié pour la tenue de l'édition 2013 de Duluth en'Arts

CA12 250080 2 avril 2012 - Octroi d'une contribution financière de 7 500 \$ à la Maison de l'amitié pour la réalisation du festival culturel Duluth en'Arts 2012

DESCRIPTION

Dans le cadre de cet appel de projets, le comité de sélection a reçu et analysé trois dossiers et en a retenu qu'un, celui de l'organisme la Maison de l'amitié de Montréal qui répondait aux critères demandés.

La programmation proposée par l'organisme comprend 24 spectacles présentés du vendredi au dimanche, soit; 1 représentation les vendredis soirs et 2 les samedis, soit en après-midi et en soirée. Ils innoveront cette année, en remplaçant les spectacles du dimanche après-midi par des musiciennes et musiciens ambulants qui se produiront entre les rues Saint-Denis et Saint-Laurent, avant chaque spectacle.

JUSTIFICATION

L'appel de projets s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations de son Plan d'action culturel 2015-2017, à savoir :

1- Déployer l'action culturelle municipale

2- Préserver la culture comme pilier de l'identité du Plateau

3- Célébrer les forces vives du territoire

Cet appel de projets répond à plusieurs des engagements énoncés.

Le festival constitue une courroie de transmission, un vecteur à l'amélioration du milieu de vie et à la création artistique. Les gens du quartier s'impliquent comme artistes ou comme bénévoles créant ainsi une synergie de quartier. La tenue du festival Duluth en'Arts vient soutenir plusieurs actions du Plan d'action culturel 2015-2017 du Plateau-Mont-Royal en présentant une offre culturelle de proximité hors les murs, sur le domaine public, ajoutant ainsi à la qualité de vie des citoyens.

Ce projet s'inscrit dans les efforts de réhabilitation de l'espace public qui mènent à une réappropriation citoyenne propice à la réduction de nuisances et d'incivilités de toutes sortes et contribue au soutien de la revitalisation urbaine et commerciale de l'avenue Duluth.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet de contribuer aux objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) de l'arrondissement ainsi qu'aux objectifs du Plan Montréal Durable
Priorité 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé.

De plus, le pilier social du développement durable est fortement représenté dans le cadre de ce projet favorisant ainsi les partenariats avec des OBNL, l'accès à la culture et à la musique pour tous et le réseautage social autour d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permet à l'événement d'avoir lieu. Événement qui augmente l'offre de service culturel de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La contribution attribuée dans le cadre de l'appel de projets – Programmation d'activités culturelles – Avenue Duluth sera mentionnée dans le communiqué des faits saillants du conseil, ce qui inclut l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux. Le projet retenu sera aussi annoncé sur le site de l'arrondissement. Une stratégie de communication pourra être développée à l'occasion du lancement de l'animation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette contribution financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

Le : 2017-04-12

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1177592014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière au montant de 3 350 \$ pour le Projet «Un trésor dans ma cour» de l'École Saint-Pierre Claver.

CONTENU**CONTEXTE**

En 2015, l'arrondissement créait un fonds dédié aux écoles publiques financé par les revenus de la vente des vignettes journalière et mensuelle. Le projet visé respecte une des priorités de l'arrondissement qui est d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Aménagement d'un jardin pédagogique afin d'impliquer les élèves à chacune des étapes de développement du projet, de la conception des bacs, au choix des semis, en passant par l'entretien et la récolte des fruits et des légumes.

JUSTIFICATION

Le projet soumis répond aux critères d'admissibilité du fonds dédié aux écoles publiques de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet s'inscrit en continuité avec la mission éducative de l'école par ses visées éducatives, écologiques, communautaires et ludiques. Il contribuera à améliorer le milieu de vie des élèves.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane TOUPIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1177592013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution de 2 000 \$ en soutien à l'exposition Montréal en bulles du Festival de BD de Montréal qui se tiendra au Parc Lafontaine.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 2 000 \$ au Festival de BD de Montréal, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-04-25 17:54

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177592013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution de 2 000 \$ en soutien à l'exposition Montréal en bulles du Festival de BD de Montréal qui se tiendra au Parc Lafontaine.

CONTENU

CONTEXTE

Par son exposition, le Festival de BD de Montréal vise à rendre hommage à Montréal où sont nées les premières bandes dessinées à phylactères de langue française en 1904. Il vise aussi à faire rayonner les oeuvres des auteurs et auteures québécois d'hier et d'aujourd'hui.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Festival de BD de Montréal réalisera sa sixième exposition à l'Espace La Fontaine du 3 au 28 mai 2017; à l'exposition physique de tableaux sera jumelée une dimension numérique présentant de courts reportages vidéos accessibles sur le web, afin de toucher un plus grand public.

JUSTIFICATION

La contribution de l'arrondissement en plus de soutenir l'événement aura également pour effet de faire connaître davantage un lieu de diffusion culturelle cher à l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement, en plus de dévoiler la richesse du patrimoine BD du Québec, permettra de démontrer l'intégration d'artistes de la diversité culturelle à l'univers de la bande dessinée québécoise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane TOUPIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1174689006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière maximale de 1 100 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

En vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la SDC Pignons rue Saint-Denis pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal, du 18 juin au 28 août 2017, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière maximale de 1 100 \$ pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal, du 18 juin au 28 août 2017;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-19 10:25

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1174689006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière maximale de 1 100 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière maximale de 1 100 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal, du 18 juin au 28 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-18

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe



Dossier # : 1177592017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 450 \$ aux Petites Voix du Plateau pour organiser une tournée de concerts.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 450 \$ aux Petites Voix du Plateau, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-04-25 17:52

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1177592017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 450 \$ aux Petites Voix du Plateau pour organiser une tournée de concerts.

CONTENU**CONTEXTE**

Le chœur d'enfants Les Petites Voix du Plateau prépare chaque année un répertoire pour réaliser une mini-tournée printanière, afin de contribuer au rayonnement et au développement du chœur des enfants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La tournée sera constituée de prestations gratuites dans des résidences pour personnes âgées de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

JUSTIFICATION

Par sa contribution l'arrondissement atteint le double objectif de soutenir la jeunesse dans son important besoin musical de même que de limiter l'isolement de personnes âgées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet contribuera à améliorer la qualité de vie de certains citoyens logeant dans des résidences pour personnes âgées de l'arrondissement. Le chœur redonne ainsi à la communauté.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane TOUPIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1177592015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 400 \$ pour la Fête des voisins - Milton Parc.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 400 \$ pour la Fête des voisins - Milton Parc, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-04-25 17:53

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177592015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 400 \$ pour la Fête des voisins - Milton Parc.

CONTENU

CONTEXTE

La Fête des voisins vise à rapprocher les gens du voisinage. Le comité organisateur de l'événement demande une contribution de l'arrondissement à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Un souper pour 250 à 300 personnes et diverses activités pour enfants, telles que maquillage, jeux, danse auront lieu lors de cet événement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par souci environnemental, des ustensiles biodégradables et compostables seront utilisés. Les restes de table seront compostés à même le composteur attribué par l'arrondissement en 2014.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane TOUPIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1174689005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière maximale de 300 \$ à Jeunesses musicales Canada pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

En vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Jeunesses musicales Canada pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal, du 23 août au 2 octobre 2017, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière maximale de 300 \$ pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal, du 23 août au 2 octobre 2017;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-04-06 11:23

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1174689005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière maximale de 300 \$ à Jeunesses musicales Canada pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière maximale de 300 \$ à Jeunesses musicales Canada pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal, du 23 août au 2 octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-05

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe

**Dossier # : 1174689007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière maximale de 300 \$ au Syndicat de la copropriété Milton Parc pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

En vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Syndicat de la copropriété Milton Parc pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal, du 24 juillet au 28 août 2017, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière maximale de 300 \$ pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal, du 24 juillet au 28 août 2017;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-19 15:48

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1174689007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière maximale de 300 \$ au Syndicat de la copropriété Milton Parc pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière maximale de 300 \$ au Syndicat de la copropriété Milton Parc pour participer à l'édition 2017 du projet Piano public du Plateau-Mont-Royal, du 24 juillet au 28 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDRY
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-19

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe



Dossier # : 1175924002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement des lots 2 334 609, 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718 dans le domaine public de la Ville à des fins de parc.

ATTENDU QUE l'arrondissement a attribué le zonage espace naturel au lot 2 334 609 ;
ATTENDU QUE l'arrondissement adopte présentement une modification à son règlement d'urbanisme pour octroyer le zonage parc aux lots 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718.

Il est recommandé :

D'autoriser le versement des lots 2 334 609, 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718 dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-20 11:42

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1175924002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement des lots 2 334 609, 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718 dans le domaine public de la Ville à des fins de parc.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis une dizaine d’années, le secteur Saint-Viateur Est a fait l'objet de plusieurs démarches de réflexion autant citoyennes que de la part de l’arrondissement. Ainsi, plusieurs projets et interventions réalisés découlaient de souhaits émis par la population lors de démarches de consultations. À ce titre, nous pouvons citer l’avènement du Marché des Possibles, la sauvegarde du Champ des Possibles, la requalification de certains espaces, la protection d’ateliers d'artistes, etc.

La fiche immobilière de la Ville de Montréal #5727 identifié comme étant celle du Champ des Possibles comprend quatre lots (2 334 609, 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718). Jusqu’à maintenant, seulement le lot 2 334 609 est zoné à des fins publiques ou de parcs. Le projet de règlement 2017-05 (sommaire 1175924001) vise à confirmer la vocation d’espace et de lieu public pour les autres terrains.

Le changement de zonage étant en cours, il reste une dernière étape administrative à faire, soit l’autorisation du versement des quatre lots dans le domaine public de la Ville à des fins de «parcs et/ou terrains de jeux».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Présentement, les quatre lots sont traités par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) comme des terrains «cours de voirie et/ou atelier municipal» appartenant à la Ville Centre. Par conséquent, ils sont gérés par celle-ci. Après le versement des lots, ils seront inscrits dans la catégorie «parcs et terrains de jeux» et feront partie des actifs de l'arrondissement. Par conséquent, la gestion de l'espace sera une compétence de l'arrondissement.

Le bâtiment sis au 77, rue Bernard Est situé sur le lot 2 806 718 sera également versée au domaine public dans le cadre de la présente demande.

JUSTIFICATION

En plus de confirmer la vocation d'espace vert de ces lots, le versement des lots 2 334 609, 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718 dans le domaine public permettra de désigner ce terrain en tant que «parc et terrains de jeux» dans l'inventaire du SGPI plutôt que «cours de voirie et/ou atelier municipal».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Compte tenu que ces terrains ne sont pas dans la catégorie «propriétés pour fins de revente» dans l'inventaire du SGPI, il n'y a aucun impact financier pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permettra d'augmenter la superficie d'espaces verts protégés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement, et pourrait aussi faire l'objet d'une annonce distincte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Puisqu'il s'agit d'un parc de compétence locale, aucune étape subséquente n'est requise.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Raoul CYR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Nicole RODIER, 26 avril 2017
Sylvie BLAIS, 26 avril 2017
Michel TANGUAY, 19 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-19

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1173943001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2016

Affectation du surplus de gestion de l'exercice 2016.

ATTENDU QUE, à sa séance du 24 avril 2017, le conseil de la Ville a adopté la résolution CM17 0467 relative au dossier 1175205001 permettant l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2016, l'adoption de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2016 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a terminé l'exercice financier 2016 avec surplus de gestion de 917 200 \$;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau Mont-Royal doit rembourser le solde de son déficit budgétaire provenant des années antérieures.

Il est recommandé :

Qu'une somme de 474 623,34 \$, représentant le quatrième et dernier paiement de sa dette, soit affectée au comblement du déficit budgétaire pour l'année 2017;

De verser une somme de 103 200 \$ au Fonds de dynamisation des rues commerciales;

De verser une somme de 154 000 \$ à la réserve pour imprévus;

De verser au Cabinet de la directrice de l'arrondissement une somme non récurrente de 185 376,66 \$ pour la réalisation de différents projets spécifiques;

De verser ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2017-04-26 15:57

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec
les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1173943001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2016

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 24 avril 2017 (GDD 1175205001), le conseil municipal a adopté la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2016, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et l'affectation de surplus 2016 à des projets spécifiques. Cette politique indique la méthode de calcul des résultats financiers 2016, les règles sur l'affectation des sommes à transférer aux arrondissements qui présentent un surplus de gestion ainsi que les règles de comblement des déficits pour ceux qui en ont un.

Les résultats finaux approuvés par le conseil municipal montrent un surplus de 917 200 \$ pour l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'exercice 2016. En début d'exercice 2014, l'arrondissement a transmis un plan de remboursement de sa dette à la Ville Centre étalé sur une période de quatre ans dont un dernier montant de 474 623,34 \$ est dû pour 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1175205001 - Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2016 - Adoption de la politique d'attribution, d'utilisation de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2016 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements.

CA1425 0227 - Affectation du surplus de gestion de l'exercice 2013 et plan de remboursement des déficits des années antérieures.

DESCRIPTION

En 2016, par sa bonne gestion, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a dégagé un surplus de gestion totalisant 917 200 \$. Conformément à notre engagement, il est recommandé au Conseil d'arrondissement d'effectuer le quatrième et dernier paiement de sa dette à la Ville Centre et d'affecter le solde en fonction des priorités suivantes :

- 1. Remboursement du quatrième et dernier paiement de sa dette - 474 623,34 \$**

Le solde du déficit des années antérieures, soit 474 623,34 \$ sera remboursé à la Ville centre à même les surplus générés par l'arrondissement.

2. Versement du Fonds de dynamisation des rues commerciales - 103 200 \$

De verser au Cabinet de la directrice de l'arrondissement une somme de 103 200 \$ reçue à même le surplus de gestion 2016. Cette somme sera remise en 2017 aux différentes associations reliées aux rues commerciales dans le cadre des activités de dynamisation.

3. Réserve pour imprévus - 154 000 \$

De verser à même la réserve pour « Imprévu » un montant de 154 000 \$ et remettre ainsi une disponibilité pour les imprévus égale à l'exercice 2016. Un montant de 154 000 \$ a été pris à même la réserve pour imprévus en 2017 pour l'agrire du frêne (GDD 1176963002).

4. Réalisation de divers projets spécifiques - 185 376,66 \$

De verser au Cabinet de la directrice de l'arrondissement une somme de 185 376,66 \$ pour la réalisation de différents projets spécifiques à l'exercice 2017.

5. Reddition concernant l'utilisation en 2016 des crédits alloués pour les dépenses des ententes cadres et l'achat de biens et services d'utilités publiques

En 2015, l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal a autorisé un montant de 10 695 000 \$ pour des dépenses relatives de biens et de services d'utilités publiques, à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres du Centre de services partagés - matériel roulant et ateliers spécialisés et la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 (GDD 1157056001). Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités ont fait l'objet de modifications budgétaires au cours de l'exercice 2016, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes est présenté en pièce jointe dans le présent dossier.

JUSTIFICATION

Suite à l'adoption par le conseil municipal de la politique d'affectation des surplus de gestion 2016 alloués aux arrondissements, nous devons déterminer l'affectation souhaitée pour ces surplus affectés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement Le Plateau Mont-Royal dispose d'une somme de 917 200 \$ en vertu de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2016. Il est recommandé d'affecter cette somme tel que décrite dans l'intervention financière , après y avoir effectué les virements nécessaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LABRIE
Conseiller en ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2017-04-26



Dossier # : 1173842003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période de 1er au 31 mars 2017

De prendre acte du dépôt de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2017. Conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2017-04-24 13:07

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1173842003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période de 1er au 31 mars 2017

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

Non applicable

JUSTIFICATION

Non applicable

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabell ROSS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-24

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1172671002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
ORDONNANCES - PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS

ATTENDU QUE les organismes promoteurs s'engagent à respecter les clauses relatives à l'émission d'un permis d'utilisation d'espace vert incluant la propreté des lieux, le respect de la faune et de la flore ainsi que le respect de la circulation piétonnière et des autres activités environnantes;

Il est proposé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;

6. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-13 15:54

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1172671002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements. En 2016, près de 290 événements se sont tenus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les événements sont de différentes catégories; outre les collectes de fonds, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, multiculturelle, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sont d'ampleur locale ou municipale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues, d'un circuit ou bien d'une combinaison telle que l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Nous présentons pour approbation la programmation d'événements publics. Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièce jointe et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c. O-0.1, article 22.6;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial; ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et

chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : l'utilisation d'appareils sonores permettant aux organisateurs de s'adresser aux personnes sur le site lors d'événements extérieurs doit faire l'objet d'une autorisation au préalable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel proposés par les événements publics contribuent à une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Certains événements ont un impact important sur la vie de quartier, nous n'avons qu'à penser aux activités reliées aux fêtes religieuses de certaines communautés. Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera transmis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier et/ou les feuillets paroissiaux. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie SAINDON
Agent (e) de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-04-12

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice



Dossier # : 1170700003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - Avenue du Mont-Royal Est entre les rues de Mentana et Boyer

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante:

D'ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ DU CÔTÉ SUD DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST ENTRE LES RUES DE MENTANA ET BOYER

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publiques;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Il est proposé :

D'édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est entre les rues de Mentana et Boyer.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-18 13:56

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1170700003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - Avenue du Mont-Royal Est entre les rues de Mentana et Boyer

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commerciale (SDC) de l'avenue du Mont-Royal demande l'installation d'un aménagement de type placotoir sur le côté sud de la chaussée de l'avenue du Mont-Royal Est entre les rues de Mentana et Boyer. Cet emplacement est en façade d'une ancienne station-service ESSO et le terrain est actuellement en processus d'acquisition par la Ville de Montréal. L'aménagement public proposé par la SDC Mont-Royal sera destiné à la rencontre et à la détente en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace face au terrain actuellement vacant, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues de Mentana et Boyer. L'aménagement proposé a une longueur de 16,86 mètres, puis une largeur de 1,93 pour superficie total de 32,5 m². Les plans détaillés, de même qu'un document explicatif, sont disponibles en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est entre les rues de Mentana et Boyer est recevable puisque l'emplacement proposé se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à l'article 40.10, paragraphes, 4,5 et 5.1 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1). Ainsi, le conseil d'arrondissement sera en mesure de prendre une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages): C.4B et H;
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placottoire est sans frais et il n'y a pas d'espace de stationnement tarifé à cet emplacement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;
- Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 18 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joanne SAVARD
Agente technique circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-13

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1170700002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 25, avenue du Mont-Royal Est

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR FACE AU 25, AVENUE DU MONT-ROYAL EST

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une résolution du Conseil d'arrondissement en 2015;

Il est proposé :

D'édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir face au 25, avenue du Mont-Royal Est.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-18 13:55

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1170700002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 25, avenue du Mont-Royal Est

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'une modification réglementaire effective depuis le 3 mars 2017 (R.R.V.M., c. O-0.1), les permis d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir doivent faire l'objet d'une ordonnance. Ainsi, la placotoir du commerce Dirty Dogs, situé au 25 de l'avenue du Mont-Royal Est qui a déjà fait l'objet d'une résolution en 2015, doit maintenant faire l'objet d'une ordonnance puisque le commerçant souhaite renouveler son permis pour la saison 2017.

L'aménagement public sera destiné à la rencontre et à la détente en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0307 - 6 juillet 2015

DESCRIPTION

L'arrondissement a reçu une demande de renouvellement de permis d'occupation périodique du domaine public de type placotoir en façade du 25, avenue du Mont-Royal Est. Les plans détaillés de même qu'un document explicatif sont disponibles en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'emplacement a déjà été analysé puisqu'il a fait l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement en 2015 et qu'aucune modification de l'aménagement n'est proposée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placotoir est sans frais, mais elle occasionne une perte de revenus pour la saison estivale des espaces de stationnement tarifé PH361 et PH362. Cette perte de revenu est estimée à 10 800 \$ pour la période du 15 mai au 15 octobre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;
- Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 13 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joanne SAVARD
Agente technique circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2017-04-13

**Dossier # : 1173172001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale entre le 1er juin et le 31 octobre 2017

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION VÉHICULAIRE DE LA RUE ROY EST ENTRE LA RUE DE BULLION ET L'AVENUE COLONIALE ENTRE LE 1ER JUIN Et LE 31 OCTOBRE 2017

ATTENDU QUE le projet de la rue Roy Est de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été sélectionné pour faire partie du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Direction des transports;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a octroyé un contrat de conception et de fabrication à la firme Castor et Pollux Coop pour l'aménagement d'une place publique temporaire sur la portion de la rue Roy Est, entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphes 1, 3 et 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1.de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir la vocation des voies de circulation de même que leur sens;

Il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant :
 - la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale entre le 1er juin et le 31 octobre 2017;
 - le maintien d'un accès depuis l'avenue Coloniale à la rue Roy Est afin de permettre l'accès à la ruelle située 20 mètres à l'est de l'avenue Coloniale, du côté nord de la rue Roy;

- l'inversion du sens de l'avenue Coloniale entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy Est de façon à la rendre sens unique vers le nord;

- D'installer l'ensemble de la signalisation requise relative à ce changement.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-18 13:56

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1173172001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale entre le 1er juin et le 31 octobre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 janvier dernier, la Ville de Montréal a annoncé la poursuite du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées avec la réalisation de trois nouveaux projets en 2017, dont le projet de réaménagement de la rue Roy Est, entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion. Le Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées s'échelonne sur trois années, les deux premières étant composées d'aménagements temporaires.

2017	2018-2019	2019
Aménagement temporaire	Aménagement temporaire bonifié	Aménagement permanent
Fermeture du tronçon de la mi-juin à la mi-octobre	Fermeture du tronçon de la mi-juin à avril 2019	Fermeture permanente

La réalisation transitoire permettra de tester des approches et des équipements, d'apporter des ajustements et des bonifications, de développer des partenariats et de stimuler l'engagement. Cette progression permettra également à la communauté d'accroître le sentiment d'appartenance au projet.

Ainsi, la rue Roy Est sera fermée entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion, du 1er juin au 1er octobre 2017, pour faire place à la première mouture du projet, soit l'aménagement d'un espace dédié à la pratique de l'agriculture urbaine et d'un espace d'animation pour accueillir entre autres un marché public.

Le présent sommaire vise à ordonner la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy entre la rue De Bullion et l'avenue Colonial du 1er juin au 31 octobre 2017 afin de réaliser la première phase du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1170294001 - CA 17 25 0087 - Octroyer un contrat de services professionnels de 80 265,52 \$, taxes incluses, à la firme CASTOR ET POLLUX COOP, pour la conception et la réalisation d'un projet d'aménagement transitoire sur la rue Roy Est, entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDTTP54-17-10 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La présente ordonnance propose :

- la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion à partir du 1er juin jusqu'au 31 octobre 2017 par l'installation de bollards;
- le maintien d'un accès depuis l'avenue Coloniale à la rue Roy Est afin de permettre l'accès à la ruelle située 20 mètres à l'est de l'avenue Coloniale, du côté nord de la rue Roy Est;
- l'inversion du sens de l'avenue Coloniale entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy Est de façon à la rendre sens unique vers le nord.

JUSTIFICATION

La fermeture de la rue Roy Est contribuera certes à l'animation du secteur, toutefois, elle amènera une modification des patrons de déplacements actuels. À cet effet, nous favorisons la mise en place de mesures de mitigation telles que l'inversion du sens de l'avenue Coloniale entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy Est, puis l'aménagement de dos d'âne sur les rues De Bullion et Napoléon afin de minimiser la circulation de transit sur ces dernières. De plus, des observations et des relevés de circulation seront effectués afin dresser le portrait de la situation en contexte de fermeture, ce qui permettra de bonifier le projet afin d'en assurer sa réussite future.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais associés à la fermeture de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale de même qu'à l'inversion du sens de l'avenue Coloniale entre la rue Roy et l'avenue Des Pins, seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la rue Roy Est permettra de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, action 10 : aménager des quartiers durables et action 12 : réduire les îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs associés au projet de fermeture de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale sont:

- le retrait des espaces de stationnement tarifé PC392, PC393, PC396, PC397, PC398, PC402, PC403, PC404, PC405, PC406, PC407 de même que le déplacement de la borne de paiement;
- le retrait temporaire de l'ensemble de la signalisation associé au stationnement sur rue de part et d'autre de la rue Roy Est entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion;
- l'aménagement de dos d'âne sur la rue De Bullion entre la rue Roy Est et la rue Napoléon;
- l'aménagement de dos d'âne sur la rue Napoléon entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale puis entre l'avenue Coloniale et la rue Saint-Dominique;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour assurer l'acceptabilité sociale du projet, la Direction du développement du territoire et des travaux publics a octroyé un contrat de gré à gré avec le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). Le mandat du CEUM est de concerter et associer les acteurs et riverains du secteur au projet de rue piétonne. Dans le cadre du mandat du CEUM, un atelier de travail citoyen a été organisé le 23 mars.

De plus, l'installation de la signalisation d'avis de changement 30 jours avant la fermeture de la rue Roy Est et l'inversion du sens de l'avenue Coloniale sera effectué, tel que le prescrit la norme et une coordination sera requise avec la Division des communications de l'arrondissement. Des avis aux résidents de la rue Coloniale entre la rue Roy Est et la rue Duluth seront distribués relativement au changement de sens temporaire de la rue Coloniale entre la rue Roy Est et l'avenue des Pins,

Enfin, cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier des activités des mesures d'apaisement et de la signalisation

1er mai : installation de la signalisation d'avis de changement

1er juin : fermeture de la rue par l'installation de bollards et signalisation

19 juin au 22 septembre - suivi des patrons des circulations

1er octobre: installation de la signalisation d'avis de changement pour la remise à sens unique vers le sud de l'avenue Coloniale entre la rue Roy Est et l'avenue des Pins

31 octobre: retrait des bollards et ouverture de la rue et remise à sens unique vers le sud de l'avenue Coloniale entre la rue Roy Est et l'avenue des Pins

Calendrier des activités à l'intérieur du périmètre du projet temporaire de la rue Roy

15 juin : Installations des aménagements temporaires

20 octobre: démontage des aménagements temporaires

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Michel TANGUAY, 18 avril 2017
Claude CARETTE, 13 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1176768006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant le déplacement côté est de l'actuelle traverse pour écoliers située du côté ouest de l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de la rue Cartier

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
D'ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT LE DÉPLACEMENT CÔTÉ EST DE L'ACTUELLE TRAVERSE POUR ÉCOLIERS SITUÉE DU CÔTÉ OUEST DE L'INTERSECTION DE LA RUE MARIE-ANNE EST ET DE LA RUE CARTIER

ATTENDUE QUE la demande a fait l'objet de plusieurs requêtes de citoyens, du poste de quartier 28 du service de police de la Ville de Montréal, du CPE Le Sablier ainsi que de parents dont l'enfant fréquente ce CPE;

ATTENDUE QUE la traversée du côté est de la rue Cartier est un cheminement piétonnier naturel entre le trottoir sud et le parc Compagnons-de-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE ceci améliorera la sécurité des usagers vulnérables qui traversent à cet endroit.

Il est proposé :

D'édicter une ordonnance établissant le déplacement vers l'est de l'actuelle traverse pour écoliers située du côté ouest de l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de la rue Cartier.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-21 15:27

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176768006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant le déplacement côté est de l'actuelle traverse pour écoliers située du côté ouest de l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de la rue Cartier

CONTENU

CONTEXTE

Un passage pour écoliers signalisé mais non protégé est actuellement aménagé sur la rue Marie-Anne Est du côté ouest de la rue Cartier. Un marquage constitué de blocs jaunes ainsi qu'une signalisation de prescription indiquent la présence de cette traverse. Plusieurs requêtes provenant de citoyens, du poste de quartier 28 du service de police de la Ville de Montréal, du CPE Le Sablier ainsi que de parents dont l'enfant fréquente ce CPE mentionnent que le passage actuel est dangereux pour les piétons qui traversent car les véhicules ne s'arrêtent pas. La visibilité du passage à partir de la rue Cartier est également obstruée du côté nord-ouest par des véhicules quelquefois stationnés dans la zone d'arrêt interdit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'intersection des rues Marie-Anne Est et Cartier présente une géométrie en "T" dont l'axe principal est la rue Marie-Anne Est. Le passage pour écoliers se trouve actuellement du côté ouest de l'intersection Marie-Anne Est/Cartier, face à l'accès du CPE Le Sablier. Or, le parc Compagnons-de-Saint-Laurent, fréquenté par les enfants du CPE et les écoliers de l'école secondaire Jeanne-Mance, se situe du côté est de la rue Cartier et fait également face à un accès menant à la cour arrière de l'école secondaire Jeanne-Mance.

Selon une conversation ayant eu lieu avec un membre du personnel du CPE Le Sablier, les enfants se rendent fréquemment au parc accompagnés de leur éducatrice et traversent la rue Marie-Anne du côté est de la rue Cartier. Cet itinéraire permet d'accéder rapidement au parc puisqu'il ne nécessite que de traverser la rue Marie-Anne, au contraire du passage pour

écoliers signalisé qui requiert, quant à lui, la traversée de la rue Marie-Anne dans un premier temps et de la rue Cartier dans un deuxième temps.

JUSTIFICATION

Dans le but de sécuriser mais surtout de rendre plus visible le passage des écoliers et piétons qui traversent la rue Marie-Anne entre l'école Jeanne-Mance, le CPE Le Sablier et le parc Compagnons-de-Saint-Laurent à l'intersection de la rue Cartier, il est proposé de déplacer à l'est de l'intersection l'actuelle traverse pour écoliers. En effet, la traversée de la rue Marie-Anne est jugée plus sécuritaire du côté est de l'intersection, pour les raisons suivantes :

- Les conflits piétons/véhicules sont beaucoup moins importants, les piétons faisant face aux débits de véhicules qui circulent sur la rue Marie-Anne seulement, alors que la localisation de la traverse actuelle fait en sorte que les piétons se trouvent en conflit avec les débits de véhicules qui circulent sur la rue Marie-Anne et ceux en provenance de la rue Cartier;
- La visibilité d'une traverse située du côté est, est plus grande que du côté ouest de la rue Cartier;
- La distance de traversée pour se rendre au parc Compagnons-de-Saint-Laurent depuis le trottoir sud est plus courte du côté est de la rue Cartier;
- La traversée du côté est de la rue Cartier est un cheminement piétonnier naturel.

En résumé, les actions à prendre sont :

- Procéder à l'effaçage de la traverse pour piétons existante située à l'ouest de l'intersection Marie-Anne/Cartier et enlever la signalisation de prescription existante.
- Effectuer le marquage de la traverse pour piétons et installer la signalisation en fonction de la nouvelle localisation de la traverse pour piétons (panneaux de pré-signal et de prescription, marquage de blocs jaunes), à l'est de l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de la rue Cartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux de signalisation et marquage exécutés par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier, sous forme de charges inter unités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD). En effet, le déplacement vers l'est de l'actuelle traverse pour piétons située à l'ouest de l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de la rue Cartier permet de poursuivre les engagements liés à *l'orientation 2: Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, action no. 13 : Valoriser Montréal comme milieu familial* du PLDD.

Le projet a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déplacement de la traverse pour piétons à l'est de l'intersection contribuera à la sécurité des piétons (surtout composés de tout-petits qui fréquentent le CPE Le Sablier, ainsi que des écoliers de l'école secondaire Jeanne-Mance) qui traversent à cet endroit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans les faits saillants de la séance du conseil diffusés sur le fil de presse ainsi que dans le site Web, l'infolettre et dans les médias sociaux de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure en circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2017-04-21

**Dossier # : 1176008003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2017

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
Approuver les modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2017.

ATTENDU l'adoption, par le conseil d'arrondissement lors de sa séance spéciale du 22 août 2005, du *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée (2005-17)* ;

Il est proposé :

1. D'approuver les modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2017 sur les tronçons de rues spécifiés au sommaire décisionnel;
2. D'entériner que l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée soit fait par la Ville et n'engendre aucune dépense au propriétaire ayant signifié son consentement à l'arrondissement, conformément au règlement.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-13 15:05

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176008003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les modalités du progamme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2017

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance spéciale du 22 août 2005, le conseil d'arrondissement procédait à l'adoption du règlement 2005-17 intitulé *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée* . Or, l'article 1 de ce règlement prévoyait que le conseil d'arrondissement déterminerait, par résolution, les modalités du programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 25 0123  - 4 avril 2016 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2016;
- CA15 25 0159 - 7 avril 2015 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2015;
- CA14 25 0155 - 8 avril 2014 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2014;

DESCRIPTION

La priorité est accordée aux secteurs A, B et C. Cette priorité étant accordée du sud au nord et de l'est à l'ouest, à l'intérieur de l'arrondissement.

SECTEURS	QUADRILATÈRES/RUES
A	Les rues suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · boulevard Saint-Laurent · rue Saint-Denis · avenue du Mont-Royal · rue Prince-Arthur
B	Les rues suivantes:

	<ul style="list-style-type: none"> · rue Sherbrooke · rue Milton · avenue des Pins · rue Roy · avenue Duluth · rue Rachel · rue Marie-Anne · boulevard Saint-Joseph · avenue Laurier · avenue Fairmount · rue Saint-Viateur · rue Bernard · avenue du Parc · rue Saint-Urbain · avenue Papineau · avenue de Lorimier
C	Quadrilatère au nord de la rue Sherbrooke jusqu'à l'avenue du Mont-Royal et entre la rue Hutchison, à l'ouest, et l'avenue Christophe-Colomb ainsi que l'avenue du Parc-La Fontaine, à l'est, à l'exception des rues mentionnées aux secteurs A et B.
D	Le district du Mile End, à l'exception des rues mentionnées aux secteurs A et B.
E	Le district de De Lorimier, à l'exception des rues mentionnées aux secteurs A et B.

JUSTIFICATION

Intervenir en priorité dans les secteurs A, B et C permet d'assurer une propreté accrue sur les rues les plus achalandées de l'arrondissement et par le fait même les plus touchées par le graffiti.

Aussi, dans le cadre du programme de propreté du Service de la concertation des arrondissements une entente a été prise afin de prioriser les rues du secteur A.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En respectant les secteurs prioritaires, nous arrimons les opérations d'enlèvement de graffitis aux besoins en matière de propreté ainsi qu'aux attentes du programme de propreté de la Ville centre, qui priorise les interventions sur les artères commerciales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sur le programme d'enlèvement de graffitis et ses secteurs d'intervention se trouve sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-10

Luc GOSSELIN
C/d parcs <<arr.>60000>>

**Dossier # : 1175924001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'identifier un parc sur trois lots publics situés dans le secteur Saint-Viateur Est (2017-05)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2005-18) AFIN D'IDENTIFIER UN PARC SUR TROIS LOTS PUBLICS SITUÉS DANS LE SECTEUR SAINT-VIATEUR EST (2017-05).

VU les articles 113 et 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

VU l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire reconnaître la vision citoyenne pour ces terrains ;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut connecter une demi-douzaine d'espaces verts pour créer une véritable halte verte en bordure des voies ferrées du Mile-End ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 4 avril 2017.

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'identifier un parc sur trois lots*

publics situés dans le secteur Saint-Viateur Est (2017-05) ;

*D'adopter le premier projet du règlement 2017-05 intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18) afin d'identifier un parc sur trois lots publics situés dans le secteur Saint-Viateur Est ;**

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 30 mai 2017 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-20 11:50

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1175924001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'identifier un parc sur trois lots publics situés dans le secteur Saint-Viateur Est (2017-05)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis une dizaine d'années, le secteur Saint-Viateur Est a fait l'objet de plusieurs démarches de réflexion autant citoyennes que de la part de l'arrondissement. Ainsi, plusieurs projets et interventions réalisés découlaient de souhaits émis par la population lors de démarches de consultations. À ce titre, nous pouvons citer la protection du Champ des possibles, l'avènement du Marché des possibles, la requalification de certains espaces, la protection d'ateliers d'artistes, etc.

Malgré la volonté citoyenne de convertir à des fins collectives les terrains publics situés au nord de la rue Bernard Est et de celui situé à l'Est de l'intersection formée par la rue Bernard Est et de l'avenue De Gaspé, le zonage affecté jusqu'à présent à ce secteur demeure industriel et commercial léger.

Cette situation se justifiait à l'époque par les orientations définies par l'arrondissement qui destinait davantage le site à une requalification permettant de satisfaire les besoins en cour de voirie. Aujourd'hui, la stratégie priorisée a changé et vise plutôt à consolider la vocation d'espace vert de ces propriétés.

Le zonage attribuable à ces trois lots peut alors être revu pour confirmer cette nouvelle vision.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement vise à remplacer le zonage industriel et commercial (I.2C, C.1(2)C) des lots 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718 par la catégorie d'usage « parc » (E.1 (1)). Ces lots sont situés au nord de la rue Bernard Est et au nord du 5605 de l'avenue De Gaspé.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier les plans intitulés « Usages prescrits », « Zones », « Taux d'implantation maximums et densités maximales », « Immeubles d'intérêt

patrimonial et secteurs significatifs », « Limites de hauteur » et « Aires et unités de paysage » de l'annexe A du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et le plan intitulé « Aires et unités de paysage » de l'annexe A du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18) tel que montré sur les extraits de plans joint en annexe du présent projet de règlement.

L'ensemble des lots visés sont la propriété de la Ville de Montréal. Le versement des lots dans le domaine public de la Ville à des fins d'espace public sera officialisé par le sommaire 1175924002.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

- § Reconnaître la vision citoyenne pour cet espace ;
- § Connecter une demi-douzaine d'espaces verts pour créer une véritable halte verte en bordure des voies ferrées du Mile-End.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation lors de sa séance du 4 avril 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus d'augmenter la superficie d'espaces verts protégés, ce projet de règlement permettra de développer des projets collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La présente démarche de modification comporte une disposition réglementaire susceptible d'approbation référendaire.

Étapes projetées

- **4 avril 2017** : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;
- **1^{er} mai 2017** : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du premier projet de règlement.

Étapes subséquentes

- **mai 2017** : Avis public dans le journal *Le Devoir* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation ;
- **30 mai 2017** : Assemblée publique de consultation ;
- **5 juin 2017** : Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de règlement avec ou sans modification ;
- **Juin 2017** : Avis public dans le journal *Le Devoir* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire ;
- **4 juillet 2017** : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement ;
- **Juillet 2017** : Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette modification est par ailleurs conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 19 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-04-06

**Dossier # : 1176652004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la requalification de la façade pour le bâtiment situé au 4385-4395 rue Saint-Hubert, et ce, en dérogeant à l'apparence d'origine.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante:

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER LA REQUALIFICATION DE LA FAÇADE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 4385-4395 RUE SAINT-HUBERT, ET CE, EN DÉROGEANT À L'APPARENCE D'ORIGINE.

ATTENDU QUE le parti architectural vise à marquer l'entrée des résidences, actuellement traitée comme un accès secondaire;

ATTENDU QUE le projet vise l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux prévoient une bonification des aménagements paysagers;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 7 mars 2017.

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), la requalification de la façade pour le bâtiment situé au 4385-4395 rue Saint-Hubert, et ce, en dérogation aux articles 54 et 58 (composantes architecturales d'origine) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- Que les revêtements des perrons, marches et soffites des marquises soient en bois peint ou teint;

- Que les garde-corps, Juliettes et clôtures soient en acier ou aluminium, avec les pièces soudées entre elles et peintes en noir;
- Que la cour surbaissée soit occupée entièrement par des végétaux plantés en pleine terre;
- Qu'un équipement ajouré, tel que des fils métalliques, soit installé entre les colonnes, de part et d'autre de l'entrée centrale, et soit assorti de végétaux grimpants.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) au mardi 25 avril 2017 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Mile-End.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-03-16 17:21

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176652004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la requalification de la façade pour le bâtiment situé au 4385-4395 rue Saint-Hubert, et ce, en dérogeant à l'apparence d'origine.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment mixte, construit en 1987, et conçu par la firme Riopel Walsh architectes, comporte six unités résidentielles et deux espaces commerciaux au rez-de-chaussée. Celui-ci constitue une réinterprétation de la typologie traditionnelle de plex. Il s'insère dans une unité de paysage dont le bâti a été majoritairement érigé entre 1905 et 1914. Les copropriétaires souhaitent entreprendre un projet de transformation des élévations Saint-Hubert et Saint-Christophe. Ce projet est principalement motivé par l'aspect massif de la marquise centrale, par le langage de facture commerciale et par le faible marquage de l'entrée résidentielle de la façade sur Saint-Hubert. L'intervention proposée vise à affirmer l'usage résidentiel sur rue, mieux intégrer le bâtiment dans son contexte, modifier certaines ouvertures, requalifier les entrées commerciale et résidentielle sur Saint-Hubert, modifier les marquises, réaménager la cour paysagée surbaissée et installer de nouvelles clôtures.

Il est à noter que ce bâtiment est situé dans l'aire de protection du Sanctuaire du Saint-Sacrement et qu'une autorisation du *Ministère de la Culture et des Communications* (MCCQ) est requise.

Le projet déroge aux dispositions normatives suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) :

- Article 54 : La forme et les caractéristiques d'une composante architecturale d'origine encore présente sur un bâtiment doivent être maintenues en bon état. Une composante architecturale peut notamment être un parement ou un revêtement, un couronnement ou un entablement, une saillie, une ouverture;
- Article 58 : Lors des travaux de remplacement autorisés en vertu des articles 55 et 56, la composante architecturale doit reprendre la forme et les caractéristiques de la composante architecturale d'origine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), la requalification de la façade pour le bâtiment situé au 4385-4395 rue Saint-Hubert, et ce, en dérogation aux articles 54 et 58 (composantes architecturales d'origine) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- Que les revêtements des perrons, marches et soffites des marquises soient en bois peint ou teint;
- Que les garde-corps, Juliettes et clôtures soient en acier ou aluminium, avec les pièces soudées entre elles et peintes en noir;
- Que la cour surbaissée soit occupée entièrement par des végétaux plantés en pleine terre;
- Qu'un équipement ajouré, tel que des fils métalliques, soit installé entre les colonnes, de part et d'autre de l'entrée centrale, et soit assorti de végétaux grimpants.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants:

- Le parti architectural vise à marquer l'entrée des résidences, actuellement traitée comme un accès secondaire;
- Le projet vise l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment;
- Les travaux prévoient une bonification des aménagements paysagers;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 7 mars 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet de contribuer aux objectifs du *Plan local de développement durable* de l'arrondissement. En effet, les travaux projetés incluent un effort de végétalisation de la cour avant surbaissée permettant de poursuivre les engagements liés à l'orientation 2 : « assurer la qualité des milieux de vie résidentiels », action 12 : « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Calendrier projeté :

- 3 avril 2017 : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- Avril 2017 : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 25 avril 2017 : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.
- Obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 54 et 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-03-15

**Dossier # : 1170691001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin de retirer une condition énoncée à la résolution CA14 25 0306 et ainsi permettre la démolition partielle des bâtiments situés au 5866 à 5870 et 5872 à 5876 de l'avenue du Parc, destinés à des fins commerciales et de culte

La Direction du développement du territoire recommande la proposition suivante :
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - AUTORISER LE RETRAIT D'UNE CONDITION ÉNONCÉE À LA RÉOLUTION CA14 25 0306 ET AINSI PERMETTRE LA DÉMOLITION PARTIELLE DES BÂTIMENTS SITUÉS AU 5866 À 5870 ET 5872 À 5876, AVENUE DU PARC, DESTINÉS À DES FINS COMMERCIALES ET DE CULTE.

ATTENDU QU'il s'est avéré techniquement impossible de respecter la condition de conservation compte tenu de l'état affaibli des murs arrière ;

ATTENDU QUE toutes les autres conditions, incluant celles visant la contribution à la réduction des îlots de chaleur, à la perméabilité des sols et à la récupération des eaux de pluie ainsi qu'une insonorisation supérieure des murs, seront respectées.

ATTENDU QU'à la séance du 21 mars 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet.

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* , le retrait d'une condition énoncée à la résolution CA14 25 0306 et ainsi permettre la démolition partielle des bâtiments situés au 5866 à 5870 et 5872 à 5876 de l'avenue du Parc, destinés à des fins commerciales et de culte, plus spécifiquement la condition suivante:

- que les interventions de démolition des surfaces extérieures du bâtiment réalisées dans le cadre du présent projet se limite aux annexes adossées au mur arrière du corps d'origine du bâtiment et aux murs arrière donnant sur la cour intérieure.

Toutes les autres conditions de la résolution CA14 250306 continuent de s'appliquer en remplaçant les références à « permis de transformation » par un « permis de construction ».

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 30 mai 2017 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle du Plateau-Mont-Royal.

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*.

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-13 08:39

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1170691001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin de retirer une condition énoncée à la résolution CA14 25 0306 et ainsi permettre la démolition partielle des bâtiments situés au 5866 à 5870 et 5872 à 5876 de l'avenue du Parc, destinés à des fins commerciales et de culte

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 juillet 2014, la résolution CA14 25 0306 a été adoptée par le conseil d'arrondissement autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) (PPCMOI)*, l'occupation du sous-sol, du 2e et du 3e étage des bâtiments situés aux 5866 à 5870 et 5872 à 5876 de l'avenue du Parc, à des fins de synagogue. Une des conditions énoncées par cette résolution prévoyait que les interventions de démolition des surfaces extérieures du bâtiment réalisées dans le cadre du projet devaient se limiter aux annexes adossées au mur arrière du corps d'origine du bâtiment et aux murs arrière donnant sur la cour intérieure. L'objectif visait à limiter la portée de la transformation des murs extérieurs pour ainsi considérer le projet comme étant une transformation, et non une démolition au sens du *Règlement régissant la démolition d'immeubles (2004-19)*.

Or, il s'avère que cette condition n'a pu être respectée. Lors des travaux de dégarnissage, il a été découvert que des sections du mur arrière étaient fortement endommagées par un incendie antérieur. Il ne s'aurait donc pas sécuritaire, ni même souhaitable, de les conserver dans le cadre de l'opération de restauration de ce mur. Toutefois, bien que la démolition demeure partielle, cette situation fait en sorte que le projet sera considéré comme étant une démolition au sens du règlement encadrant la démolition. Le présent sommaire décisionnel vise donc à autoriser la démolition partielle de l'immeuble par l'abrogation de la condition mise en cause précédemment et rattachée au PPCMOI adopté par le conseil d'arrondissement le 7 juillet 2014.

Toutes les autres conditions de la résolution CA14 250306 continuent de s'appliquer.

À la séance du 21 mars 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable aux modifications demandées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 juillet 2014 Adoption de la résolution CA14 25 0306 en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-*

08), aux fins de l'occupation du sous-sol, du 2e et du 3e étage des bâtiments situés aux 5866 à 5870 et 5872 à 5876 de l'avenue du Parc, à des fins de synagogue.

DESCRIPTION

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, le retrait d'une condition énoncée à la résolution CA14 25 0306 et ainsi permettre la démolition partielle des bâtiments situés au 5866 à 5870 et 5872 à 5876 de l'avenue du Parc, destinés à des fins commerciales et de culte, plus spécifiquement la condition suivante:

- que les interventions de démolition des surfaces extérieures du bâtiment réalisées dans le cadre du présent projet se limite aux annexes adossées au mur arrière du corps d'origine du bâtiment et aux murs arrière donnant sur la cour intérieure.

Toutes les autres conditions de la résolution CA14 250306 continuent de s'appliquer en remplaçant les références à « permis de transformation » par un « permis de construction ».

JUSTIFICATION

La Direction est favorable à la présente demande de modification du PPCMOI permettant la démolition des murs arrière pour les motifs suivants :

- il s'est avéré techniquement impossible de respecter la condition de conservation compte tenu de l'état affaibli des murs arrière ;
- toutes les autres conditions, incluant celles visant la contribution à la réduction des îlots de chaleur, à la perméabilité des sols et à la récupération des eaux de pluie ainsi qu'une insonorisation supérieure des murs, seront respectées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En récupérant partiellement le bâtiment existant, le projet intègre la conservation de matériaux de construction encore sains. Par ailleurs, considérant les efforts de verdissement consentis, l'intégration d'un système de récupération et de traitement des eaux de pluie et que la membrane de la toiture sera de couleur pâle, le projet contribue à la réduction des îlots de chaleur urbains et à l'atteinte de certains objectifs prévus au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les modifications proposées à la résolution CA14 250306 ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Calendrier projeté :

- **1^{er} mai 2017** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un projet de résolution;
- **Mai 2017** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **30 mai 2017** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les modifications proposées à la résolution CA14 250306 ne sont pas assujetties à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène SCHWARTZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-04-12



Dossier # : 1160691008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé aux 5011-5019, avenue de l'Esplanade, et ce, en dérogeant aux dispositions relatives à la marge arrière et à l'ajout d'une entrée aux logements sur une ruelle.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AUX 5011 À 5019, AVENUE DE L'ESPLANADE, ET CE, EN DÉROGEANT AUX DISPOSITIONS RELATIVES À LA MARGE ARRIÈRE ET À L'AJOUT D'UNE ENTRÉE AUX LOGEMENTS SUR UNE RUELLE.

ATTENDU QUE l'ajout d'un troisième étage s'intègre au cadre bâti du voisinage, composé principalement de bâtiments de trois étages, et poursuit la même logique d'implantation que les étages inférieurs;

ATTENDU QUE la mezzanine, considérablement réduite par rapport à la version originale, est implantée en retrait de 14 m de la ruelle arrière, diminuant la perception du volume à partir de la ruelle ainsi que les impacts d'ensoleillement sur les terrains voisins;

ATTENDU QUE le projet permet le retrait d'une unité de stationnement pour automobile et son remplacement par quatre unités de stationnement pour vélos;

ATTENDU QUE le projet n'implique pas l'ajout d'une porte supplémentaire sur la ruelle, puisqu'une entrée existante sera utilisée et, puisqu'il y a déjà des numéros civiques, la ruelle fait partie du réseau déneigé.

ATTENDU qu'à la séance du 1^{er} novembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet;

Il est recommandé :

D'autoriser l'ajout d'un troisième étage et une mezzanine sur le bâtiment situé aux 5011 à 5019, avenue de l'Esplanade, et ce, en dérogation aux articles 43 et 127 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, aux conditions suivantes :

Pour l'ensemble de l'immeuble et condition générale

- Que tous les parements de brique et de pierre peints sur l'ensemble du bâtiment soient décapés afin de restituer leur apparence d'origine et que les briques abîmées soient remplacées par des briques d'argile en reprenant les traces des ouvertures et des appareillages d'origine ;
- Qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 15 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation, et ceci, dans le but d'assurer le respect des conditions énoncées.

Pour la partie avant de l'immeuble (5015, 5017 et 5019, avenue de l'Esplanade)

- Que la clôture en mailles de chaîne en cour avant soit remplacée par une clôture en acier soudé ou en aluminium soudé, conformément au Titre II.1, intitulé Apparence du bâtiment;
- Que la pergola en bois localisée dans la cour avant soit enlevée.

Pour la partie arrière de l'immeuble (5011 et 5013, avenue de l'Esplanade)

- Qu'un retrait minimal de 13,5 m par rapport à la ruelle arrière soit prévu pour la mezzanine;
- Que les nouveaux parements métalliques prévus au projet soient installés en utilisant des attaches dissimulées;
- Que le parement métallique existant sur le mur latéral soit remplacé par de la brique d'argile d'une couleur gris foncé ou noir, de manière à rappeler les anciennes ouvertures;
- Que des fenêtres soient ajoutées au deuxième et au troisième étage du mur arrière, selon les superficies maximales permises en fonction du calcul des façades de rayonnement;
- Que des bacs permanents de plantation, d'une superficie minimale de 20 m², soient installés sur les terrasses du toit au niveau de la mezzanine et qu'un détail de construction des bacs de plantation soit fourni;
- Qu'un minimum de quatre unités de stationnement pour vélo soit installé dans le garage existant, remplaçant ainsi une unité de stationnement pour automobile;
- Que tout nouveau numéro civique donne sur la ruelle latérale, et non à l'arrière du bâtiment, et qu'aucune nouvelle porte d'entrée extérieure ne soit autorisée à cette fin;
- Que les numéros civiques pour les logements donnant sur la ruelle soient installés à un endroit clairement visible de la rue.

D'exiger qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 15 000 \$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission de permis de transformation;

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., c. A-19.1) au mardi 30 mai 2017 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer aux conditions énumérées

ci-dessus, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08);

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-13 08:40

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1160691008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé aux 5011-5019, avenue de l'Esplanade, et ce, en dérogeant aux dispositions relatives à la marge arrière et à l'ajout d'une entrée aux logements sur une ruelle.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet vise à construire un troisième étage et une mezzanine sur la partie arrière du bâtiment situé aux 5011 à 5019, avenue de l'Esplanade. Le projet, qui permettrait d'ajouter trois logements aux cinq existants, déroge au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*. Les dérogations concernent plus spécifiquement les dispositions relatives à la marge minimale arrière prescrite de 3 m pour le troisième étage (article 43) et à l'ajout des entrées aux logements donnant sur une ruelle (article 127). Dans sa condition actuelle, l'immeuble comporte une partie avant de trois étages abritant trois logements (5015, 5017 et 5019, avenue de l'Esplanade) donnant sur l'avenue de l'Esplanade et, à l'arrière, une partie de bâtiment de deux étages abritant deux logements (5011 et 5013, avenue de l'Esplanade), dont l'accès se fait par la ruelle. Aucune transformation n'est prévue sur la partie avant du bâtiment, les interventions se concentrant à l'arrière.

En effet, le projet propose de transformer un grand logement en trois et d'aménager un logement supplémentaire dans l'agrandissement projeté. Actuellement, il existe deux entrées distinctes donnant sur la ruelle pour les deux logements existants. Les trois nouveaux logements ainsi créés emprunteraient ces mêmes portes. Puisqu'il y a actuellement des numéros civiques donnant sur cette ruelle, elle fait déjà partie du réseau déneigé. À la suite d'une visite des lieux en sa compagnie, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) n'a énoncé aucune préoccupation quant à l'ajout de nouvelles adresses à cette endroit, à condition qu'elles soient clairement visibles à partir de la voie publique. Une condition a été ajoutée à cet effet dans la présente résolution.

En contrepartie des dérogations, le projet permet notamment de restaurer l'apparence d'origine de la façade en décapant la peinture apposée sur la pierre, en plus d'embellir la cour avant. Le mur latérale donnant sur la ruelle au sud sera également restauré. Par ailleurs, le projet permet le remplacement d'une unité de stationnement pour automobile dans un garage par quatre unités de stationnement pour vélo.

À la séance du 1^{er} novembre 2016, le CCU a émis un avis favorable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser l'agrandissement de la partie arrière du bâtiment situé aux 5011 à 5019, avenue de l'Esplanade, et ce, en dérogation aux articles 43 et 127 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, aux conditions suivantes :

Pour l'ensemble de l'immeuble et condition générale

- Que tous les parements de brique et de pierre peints sur l'ensemble du bâtiment soient décapés afin de restituer leur apparence d'origine et que les briques abîmées soient remplacées par des briques d'argile en reprenant les traces des ouvertures et des appareillages d'origine;
- Qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 15 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation, et ceci, dans le but d'assurer le respect des conditions énoncées.

Pour la partie avant de l'immeuble (5015, 5017 et 5019, avenue de l'Esplanade)

- Que la clôture en mailles de chaîne en cour avant soit remplacée par une clôture en acier soudé ou en aluminium soudé, conformément au Titre II.1, intitulé Apparence du bâtiment;
- Que la pergola en bois localisée dans la cour avant soit enlevée.

Pour la partie arrière de l'immeuble (5011 et 5013, avenue de l'Esplanade)

- Qu'un retrait minimal de 13,5 m par rapport à la ruelle arrière soit prévu pour la mezzanine;
- Que les nouveaux parements métalliques prévus au projet soient installés en utilisant des attaches dissimulées;
- Que le parement métallique existant sur le mur latéral soit remplacé par de la brique d'argile d'une couleur gris foncé ou noir, de manière à rappeler les anciennes ouvertures;
- Que des fenêtres soient ajoutées au deuxième et au troisième étage du mur arrière, selon les superficies maximales permises en fonction du calcul des façades de rayonnement;
- Que des bacs permanents de plantation, d'une superficie minimale de 20 m², soient installés sur les terrasses du toit au niveau de la mezzanine et qu'un détail de construction des bacs de plantation soit fourni;
- Qu'un minimum de quatre unités de stationnement pour vélo soit installé dans le garage existant, remplaçant ainsi une unité de stationnement pour automobile;
- Que tout nouveau numéro civique donne sur la ruelle latérale, et non à l'arrière du bâtiment, et qu'aucune nouvelle porte d'entrée extérieure ne soit autorisée à cette fin;
- Que les numéros civiques pour les logements donnant sur la ruelle soient installés à un endroit clairement visible de la rue.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- L'ajout d'un troisième étage s'intègre au cadre bâti du voisinage, composé principalement de bâtiments de trois étages, et poursuit la même logique d'implantation que les étages inférieurs;
- La mezzanine, considérablement réduite par rapport à la version originale, est implantée en retrait de 14 m de la ruelle arrière, diminuant la perception du volume à partir de la ruelle ainsi que les impacts d'ensoleillement sur les terrains voisins;
- Le projet permet le retrait d'une unité de stationnement pour automobile et son remplacement par quatre unités de stationnement pour vélos;
- Le projet n'implique pas l'ajout d'une porte supplémentaire sur la ruelle, puisqu'une entrée existante sera utilisée et, puisqu'il y a déjà des numéros civiques, la ruelle fait partie du réseau déneigé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Étant donnée le taux d'implantation élevée de 87,6 %, les plantations en bacs permanents proposées, pour une superficie de 20 m², permettraient d'accroître la surface végétalisée de l'immeuble. De surcroît, en remplaçant une unité de stationnement pour automobile par quatre unités de stationnement pour vélo, le projet privilégie les modes de transport actifs et collectifs pour ses occupants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La dérogation à l'article 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est susceptible d'approbation référendaire.

Calendrier projeté :

- **1er mai 2017** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Mai 2017** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **30 mai 2017** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;

- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les dérogations aux articles 43 et 127 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* ne sont pas assujetties à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)*. Toutefois, le projet déroge aux articles 43 et 127 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène SCHWARTZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2016-11-18

**Dossier # : 1170691003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 333, rue Prince-Arthur Ouest, le dépassement de la superficie d'un restaurant autorisé de plein droit, ainsi que l'installation d'un équipement mécanique visible depuis la voie publique

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER, POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 333, RUE PRINCE-ARTHUR OUEST, LE DÉPASSEMENT DE LA SUPERFICIE D'UN RESTAURANT AUTORISÉ DE PLEIN DROIT, AINSI QUE L'INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE VISIBLE DEPUIS LA VOIE PUBLIQUE

ATTENDU QUE la superficie dérogatoire demandée pour un restaurant n'est pas considérable, surtout en fonction de la typologie et de l'occupation de cet immeuble;

ATTENDU QUE la nouvelle proposition d'écran acoustique s'avère architecturalement plus intéressante, compense les impacts visuels sur le milieu et incorpore les recommandations de l'étude sonore bonifiée ;

ATTENDU QUE les caractéristiques spécifiques à l'immeuble, incluant sa hauteur, son implantation ainsi que des contraintes techniques, limitent des solutions possibles pour l'installation de ces équipements mécaniques.

ATTENDU qu'à la séance du 4 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet;

Il est recommandé :

D'autoriser l'usage restaurant et l'installation des équipements mécaniques en façade du bâtiment situé au 333, rue Prince-Arthur Ouest, et ce, en dérogation aux articles 124, 185,

423.2 et 423.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

- que la superficie de plancher maximale de l'usage « restaurant » soit de 250 m²;
- qu'un écran acoustique soit installé de manière à dissimuler les trois équipements mécaniques prévus au projet;
- que l'écran acoustique et les trois équipements mécaniques soient retirés dans le cas d'un changement d'usage;
- que le revêtement extérieur de l'écran acoustique soit en acier Corten et que les détails de l'écran soient conformes au modèle en pièces jointes à la présente résolution;
- que les plans d'exécution de l'écran acoustique soient validés, par écrit, par un expert en acoustique selon le rapport préparé par Arnaud Ducastel de la compagnie Englobe, intitulé *Étude de bruit, Mesures d'atténuation sonores sur trois unités de condensation situées a 3615, avenue du Parc à Montréal*, daté Décembre 2016;
- qu'une fois l'installation de l'écran acoustique terminée, qu'une mesure du niveau de bruit soit réalisée par un expert en acoustique, et les résultats soumis par écrit à la Direction, et que toute correction requise afin de se conformer au *Règlement sur le bruit* (RRVM, c. B-3) soit réalisée, avant qu'un certificat d'occupation soit émis;
- que les auvents existants sur les trois fenêtres et la porte d'entrée donnant sur l'avenue du Parc et la rue Prince-Arthur soient enlevés;
- que l'émission d'un certificat d'occupation soit conditionnelle à la réalisation de l'ensemble des travaux énoncés dans la présente résolution et la validation, par écrit, des effets sonores par un expert en acoustique.

D'exiger qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 15 000 \$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées (à l'exception de la condition relative au retrait des équipements lors d'un éventuel changement d'usage), soit déposée avant l'émission de permis de transformation;

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 30 mai 2017 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle du Plateau-Mont-Royal.

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*.

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-13 08:41

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1170691003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 333, rue Prince-Arthur Ouest, le dépassement de la superficie d'un restaurant autorisé de plein droit, ainsi que l'installation d'un équipement mécanique visible depuis la voie publique

CONTENU

CONTEXTE

Le projet concerne un immeuble de 15 étages, situé au 333, rue Prince-Arthur Ouest, faisant partie de l'ensemble mixte de La Cité et abritant les résidences d'étudiants de l'Université McGill (*New Residence Hall*). La demande vise l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée de cet immeuble par l'usage « restaurant », autorisé de plein droit par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277). Plus spécifiquement, la superficie de 238 m² du restaurant prévu dépasse les 200 m² autorisé au dit règlement, faisant ainsi l'objet de la présente demande.

De plus, le projet prévoit l'ajout d'un écran acoustique au pourtour des équipements mécaniques déjà installés, visibles de la rue Prince-Arthur. Il s'agit de trois condenseurs desservant une chambre froide, un congélateur, ainsi que les présentoirs réfrigérés, se trouvant accrochés au mur extérieur de l'immeuble, dans une cavité en retrait afin de réduire les impacts visuels. L'installation sur le toit n'est pas raisonnablement envisageable dans le contexte d'un bâtiment de 15 étages, considérant la complexité d'une telle opération. Le projet vise à ce qu'un écran acoustique soit installé afin d'atténuer les impacts sonores et visuels du projet. Les dimensions assez importantes de cet écran sont établies en fonction des besoins acoustiques et des dégagements requis pour éviter la surchauffe des condenseurs ainsi que pour leur entretien.

En résumé, le projet déroge donc aux dispositions suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) :

- aux articles 124 et 185, qui n'autorisent qu'une superficie maximale de 200 m² pour l'usage « restaurant » dans un secteur de zonage de la catégorie C.2 ;
- aux articles 423.2 et 423.3, qui prohibent l'installation d'un équipement mécanique dans une cour avant ou sur une partie du bâtiment visible de la voie publique.

À la séance du 14 juin 2016 du comité consultatif d'urbanisme (CCU), un revêtement en crépi agencé au mur était proposé, tel que le crépi déjà utilisé sur la façade du commerce.

De plus, l'étude acoustique déposée était incomplète. Or, afin de tenir compte de la recommandation du CCU, le nouveau projet propose un concept de revêtement plus architectural, soit l'acier Corten, perforé de manière à permettre d'accrocher des bacs de plantation. De plus, l'étude acoustique a été bonifiée afin d'également tenir compte des impacts sur les occupants de l'immeuble visé. Enfin, d'autres options pour la localisation des équipements mécaniques ont été examinées, toutefois, pour des raisons techniques, ont été écartées.

À la séance du 4 avril 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser l'usage restaurant et l'installation des équipements mécaniques en façade du bâtiment situé au 333, rue Prince-Arthur Ouest, et ce, en dérogation aux articles 124, 185, 423.2 et 423.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

- que la superficie de plancher maximale de l'usage « restaurant » soit de 250 m²;
- qu'un écran acoustique soit installé de manière à dissimuler les trois équipements mécaniques prévus au projet;
- que l'écran acoustique et les trois équipements mécaniques soient retirés dans le cas d'un changement d'usage;
- que le revêtement extérieur de l'écran acoustique soit en acier Corten et que les détails de l'écran soient conformes au modèle en pièces jointes à la présente résolution;
- que les plans d'exécution de l'écran acoustique soient validés, par écrit, par un expert en acoustique selon le rapport préparé par Arnaud Ducastel de la compagnie Englobe, intitulé *Étude de bruit, Mesures d'atténuation sonores sur trois unités de condensation situées à 3615, avenue du Parc à Montréal*, daté Décembre 2016;
- qu'une fois l'installation de l'écran acoustique terminée, qu'une mesure du niveau de bruit soit réalisée par un expert en acoustique, et les résultats soumis par écrit à la Direction, et que toute correction requise afin de se conformer au *Règlement sur le bruit* (RRVM, c. B-3) soient réalisées, avant qu'un certificat d'occupation soit émis;
- que les auvents existants sur les trois fenêtres et la porte d'entrée donnant sur l'avenue du Parc et la rue Prince-Arthur soient enlevés;
- que l'émission d'un certificat d'occupation soit conditionnelle à la réalisation de l'ensemble des travaux énoncés dans la présente résolution et la validation, par écrit, des effets sonores par un expert en acoustique ;
- qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 15 000 \$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées (à l'exception de la condition relative au retrait des équipements lors d'un éventuel changement d'usage), soit déposée avant l'émission de permis de transformation.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- la superficie dérogatoire demandée pour un restaurant n'est pas considérable, surtout en fonction de la typologie et de l'occupation de cet immeuble;
- la nouvelle proposition d'écran acoustique s'avère architecturalement plus intéressante, compense les impacts visuels sur le milieu et incorpore les recommandations de l'étude sonore bonifiée;
- les caractéristiques spécifiques à l'immeuble, incluant sa hauteur, son implantation ainsi que des contraintes techniques, limitent des solutions possibles pour l'installation de ces équipements mécaniques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La dérogation aux articles 124 et 185 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* est susceptible d'approbation référendaire.

Calendrier projeté :

- **1 mai 2017** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un projet de résolution;
- **Mai 2017** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **30 mai 2017** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les dérogations proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* ne sont pas assujetties à un examen de conformité

au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 124, 185, 423.2 et 423.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène SCHWARTZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-04-12

**Dossier # : 1150691009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande d'autoriser en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), une construction hors toit au bâtiment sis au 4251, rue Chambord

La Direction du développement du territoire et des travaux publics soumet le projet suivant :

ATTENDU la recommandation de la Direction du développement du territoire et des travaux publics à l'effet de refuser la proposition initiale;

ATTENDU le mandat du conseil d'arrondissement par le biais de la résolution CA16 250024 adoptée à sa séance du 1^{er} février 2016 à l'effet de bonifier la demande;

ATTENDU les quelques bonifications apportées au projet pour permettre son approbation;

Il est proposé :

De soumettre le présent dossier au conseil d'arrondissement pour décision;

Dans l'éventualité où le conseil d'arrondissement décide d'approuver la présente proposition autorisant l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 4251, rue Chambord, et ce, en dérogation aux article 18 et 18.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, il est recommandé de l'assujettir aux conditions suivantes :

- que la superficie intérieure de la construction hors toit soit d'au plus 16 mètres carrés ;
- que la construction hors toit soit implantée en recul de la façade, et ce, en prévoyant un dégagement d'au moins 4,6 mètres par rapport à celle-ci ;
- que la construction hors toit soit implantée en recul du mur arrière du bâtiment principal, et ce, en prévoyant un dégagement d'au moins 5 mètres par rapport à ce mur ;
- que la hauteur de la construction hors toit, de la membrane du toit principal du bâtiment au point haut du toit de ladite construction, soit d'au plus 3,6 mètres ;
- que la construction hors toit soit dotée d'un toit plat;

- que l'aménagement de la terrasse au toit intègre des bacs permanents de plantation pour l'équivalente à 5 % de la superficie du toit de l'immeuble;
- qu'un écran fait de cèdre rouge soit installé pour dissimuler la construction hors toit.

D'exiger qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 5 000 \$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission de permis de transformation;

D'exiger que l'ensemble des travaux visés par les conditions énumérées ci-dessus soit complétés dans un délai maximal de six mois suivant l'adoption de la présente résolution;

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., c. A-19.1) au mardi 25 avril 2017 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer aux conditions énumérées ci-dessus, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-03-23 07:57

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1150691009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande d'autoriser en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), une construction hors toit au bâtiment sis au 4251, rue Chambord

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire Addenda fait suite à la résolution CA16 250024, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1^{er} février 2016, à l'effet :

« De reporter la présente proposition à un prochain conseil, et de mandater le service concerné pour bonifier la demande. ».

Les plans indiquant les bonifications proposées en lien avec ce mandat sont rattachés en pièces jointes Addenda, à savoir :

- un toit plat;
- du verdissement supplémentaire en ajoutant des bacs de plantation;
- le dépôt d'une étude d'ensoleillement;
- une précision à l'effet que l'essence du bois serait du cèdre rouge.

En considérant ces modifications, et ce, malgré l'avis défavorable de la Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises, le conseil d'arrondissement pourrait adopter une résolution afin d'autoriser, en dérogation au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-277)*, les constructions au toit du bâtiment situé au 4251, rue Chambord (voir les plans du projet en pièces jointes Addenda).

De plus, le projet doit être modifié afin de se conformer à la décision du Comité des mesures différentes du Service de mise en valeur du territoire, en pièces jointes, émise à leur réunion du 26 janvier 2017.

Calendrier d'adoption, dans le cas où le conseil d'arrondissement autorise le présent projet

La dérogation au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* est susceptible d'approbation référendaire.

Calendrier projeté :

- **3 avril 2017** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, du premier projet de résolution;
- **Avril 2017** : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **25 avril 2017** : Assemblée publique de consultation;

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Le Plateau* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

Certificat de conformité requis

La dérogation proposée au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* est assujettie à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1150691009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande d'autoriser en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), une construction hors toit au bâtiment sis au 4251, rue Chambord

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à autoriser une construction hors toit, réalisée sans permis sur un immeuble unifamilial situé au 4251, rue Chambord. Plus spécifiquement, le requérant souhaite régulariser la situation en apportant des modifications en vue d'améliorer son intégration au milieu environnant. Il s'agit d'un espace habitable d'une superficie de 14 m², implanté sur le toit d'un bâtiment résidentiel de deux étages et accessible seulement de l'extérieur à partir de l'escalier d'issue à l'arrière de l'immeuble. Le projet ne peut pas être considéré comme une mezzanine puisqu'il n'est pas rattaché au logement en dessous. La construction existante, avec un toit à deux versants, un parement métallique beige et des portes coulissantes sur trois côtés, serait modifiée en conservant la structure du toit et en remplaçant la porte coulissante en façade par deux fenêtres, le parement métallique par un bardage de bois teint muni de panneaux de bois coulissants en façade. Un cadre en acier galvanisé, installé sur la largeur du toit, est superposé par-dessus le volume existant agissant comme un écran.

Le projet déroge aux dispositions suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) :

- à l'article 18 : qui exige qu'un parapet ou une terrasse ne doit pas dépasser le toit de plus que 2 m, tandis que la construction proposée a une hauteur de 3,4 m;
- à l'article 18.1 : qui exige que chaque élément d'une terrasse, incluant un garde-corps, doit respecter un retrait par rapport à la façade d'au moins 2 fois leur hauteur. De cette manière, la construction hors toit, implantée à 3,2 m, déroge au retrait de 6,8 m exigé et le garde-corps, implanté à 2,2 m, déroge au retrait de 4 m.

Avis de la Direction

La direction est d'avis qu'une construction hors toit serait envisageable à la condition qu'une nouvelle construction soit proposée, en minimisant sa hauteur et en respectant les retraits réglementaires exigés. Ce nouveau volume devrait s'inspirer des caractéristiques architecturales de son milieu d'insertion. Par ailleurs, les garde-corps devraient être limités

en hauteur et implantés à une distance adéquate pour minimiser leurs impacts visuels, l'ombre portée ainsi que les vues sur les propriétés voisines.

Pour cette raison, à la séance du 22 septembre 2015 du comité consultatif d'urbanisme (CCU), la direction a émis une recommandation défavorable au projet tel que présenté. Selon l'analyse de la direction, un projet, qui repose sur une stratégie d'écrans visant à dissimuler le volume déjà construit, ne s'intègre pas au paysage urbain du voisinage ni aux caractéristiques architecturales du bâtiment. Très visible de la voie publique, la construction s'apparente à un cabanon plutôt qu'à un véritable projet architectural. En plus, selon les critères pour un changement du volume du Règlement sur les PIIA, les matériaux et les détails architecturaux devraient être compatibles avec le bâtiment existant, et de qualité équivalente, ce qui n'est pas le cas.

Recommandation du CCU

Malgré l'avis défavorable de la Direction, le CCU a émis une recommandation favorable aux dérogations demandées, étant d'avis que l'intervention offre une occasion intéressante d'occuper le toit. Le comité, afin de répondre à leurs inquiétudes quant au caractère pérenne de l'intervention, ajoute la condition que l'habillage en bois proposé soit réalisé en cèdre, ou dans une autre essence de bois qui résiste à l'usure et aux intempéries. Le CCU demande également de revoir les garde-corps à l'arrière qui sont opaques et massifs et qui entraînent un impact visuel important ainsi qu'une fermeture complète sur la ruelle. Enfin, il recommande d'intégrer des plantes grimpantes en bacs permanents afin de diminuer l'impact visuel sur rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Refuser la demande d'autoriser en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, une construction hors toit au bâtiment sis au 4251, rue Chambord.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est défavorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- bien qu'il y ait des interventions proposées en vue d'améliorer l'intégration de la construction existante au cadre bâti environnant, ceux-ci ne servent qu'à camoufler la forme construite qui demeure assimilable à une dépendance de jardin plutôt qu'une véritable prolongation visuelle du bâtiment au toit;
- malgré l'avis favorable du CCU, la direction estime qu'une telle autorisation pourrait créer un précédent conduisant à la prolifération des constructions de piètre qualité, qui ne contribuent aucunement au patrimoine de demain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier projeté :

- **2 novembre 2015** : Refus de la demande d'autoriser, par le conseil d'arrondissement, le projet de construction hors toit.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les dérogations aux articles 18 et 18.1 du Règlement d'urbanisme sont assujetties à un examen de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal selon l'article 4.3.3. du document complémentaire.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 18 et 18.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène SCHWARTZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2016-01-15



Dossier # : 1176205001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction de trois immeubles de trois étages avec sous-sol et mezzanines, comprenant six logements par bâtiment - 2480, 2482 et 2484, rue Marie-Anne Est

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION DE TROIS IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE TROIS ÉTAGES AVEC SOUS-SOL ET MEZZANINES, COMPRENANT SIX LOGEMENTS PAR BÂTIMENT - 2480, 2482 ET 2484, RUE MARIE-ANNE EST.

ATTENDU QU'une décision favorable a été rendue pour autoriser la démolition de l'immeuble suite à la séance publique du comité de démolition tenue le 1er décembre 2015 ;

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18) ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 31 mai 2016 ;

ATTENDU QUE des dessins d'exécution en architecture et structure, révisés et coordonnés, seront déposés avant la délivrance du permis de construction.

Il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Félix-Antonin Labossière, reçus par la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 6 avril 2017, pour la construction de trois bâtiments résidentiels de trois étages, avec sous-sol et mezzanines, comprenant un total de 18 logements, situés aux 2480, 2482 et 2484, rue Marie-Anne Est (lots 5 853 985, 5 853 986 et 5 853 987), faisant l'objet des demandes de

permis 3001115822, 3001115823 et 3001115824, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (2005-18) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-04-13 08:42

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176205001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction de trois immeubles de trois étages avec sous-sol et mezzanines, comprenant six logements par bâtiment - 2480, 2482 et 2484, rue Marie-Anne Est

CONTENU

CONTEXTE

Trois demandes de permis de construction (numéros 3001115822, 3001115823 et 3001115824) ont été déposées à la Direction du développement du territoire le 20 janvier 2016 pour la construction de trois immeubles résidentiels de trois étages avec sous-sol et mezzanines, comportant un total de 18 logements (six par bâtiment). L'emplacement est situé aux 2480, 2482 et 2484, rue Marie-Anne Est (lots 5 853 985, 5 853 986 et 5 853 987), à l'intersection de la rue d'Iberville.

Les lots sont situés du côté sud de la rue Marie-Anne au coin de la rue D'Iberville, dans l'aire de paysage 5 (Village De Lorimier) et l'unité de paysage 5.3 (Village De Lorimier). Le lot original était occupé par un petit volume d'un étage ayant jadis servi à une station-service. Suite à la séance publique du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 1^{er} décembre 2015, une décision (CD15 011) a été signée pour autoriser la démolition du bâtiment. Le certificat de non-appel a été émis le 8 janvier 2016. Le 8 février 2017, un certificat d'autorisation de démolition a été délivré (3000630175-17).

Conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le projet de construction doit être évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18).

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de ses séances du 3 novembre 2015 et du 31 mai 2016 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision CD15 011 autorisant la démolition suite au certificat de non-appel donné le 8 janvier 2016.

DESCRIPTION

Approuver les plans d'architecture révisés signés par Félix-Antonin Labossière, architecte, déposés et estampillés par la Direction le 6 avril 2016, pour la construction de trois immeubles résidentiels de trois étages avec sous-sol et mezzanines, comportant un total de 18 logements, situé au 2480, 2482 et 2484, rue Marie-Anne Est (lots 5 853 985, 5 853 986 et 5 853 987).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- une décision favorable a été rendue pour autoriser la démolition de l'immeuble suite à la séance publique du comité de démolition tenue le 1er décembre 2015 ;
- le projet rencontre les critères et objectifs du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)* ;
- à sa séance du 31 mai 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions ;
- les conditions sont incluses aux dessins révisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des frais de parcs devront être acquittés avant la délivrance du permis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La proposition comporte un aménagement paysager au sol, ainsi qu'un toit vert extensif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David PLAMONDON
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Michael TREMBLAY
chef de division - Urbanisme, Patrimoine et
Services aux entreprises

**Dossier # : 1170437002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande d'autoriser, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18), l'ajout tel que proposé d'un 3e étage sur le bâtiment existant - 4405, rue Lafrance.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

REFUSER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE TRANSFORMATION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL AFIN D'Y AJOUTER UN ÉTAGE - 4405, RUE LAFRANCE.

ATTENDU QUE, lors de sa séance du 4 octobre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé qu'une révision de la proposition soit produite pour minimiser les impacts sur son milieu d'insertion, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18) ;

ATTENDU QU'une lettre datée du 20 décembre 2016, signée par les architectes de la firme La Shed, réitère la proposition sans y apporter les modifications recommandées par le CCU ;

ATTENDU QUE, lors de sa séance du 10 janvier 2017, le CCU s'est prononcé défavorablement à l'égard de la proposition ;

ATTENDU QUE la proposition s'avère non conforme à certains critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA* (2005-18), plus spécifiquement quant à ses impacts sur son milieu d'insertion.

Il est recommandé :

De refuser les dessins révisés et signés par l'architecte Renée Mailhot, reçus par la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 8 janvier 2016, pour l'ajout tel que proposé d'un 3e étage sur le bâtiment résidentiel existant de 2 étages, situé au 4405, rue Lafrance (lot 1 585 253), faisant l'objet de la demande de permis 3001114528, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA* (2005-18) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-01-23 08:42

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1170437002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande d'autoriser, en vertu du Règlement sur lesplans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18), l'ajout tel que proposé d'un 3e étage sur le bâtiment existant - 4405, rue Lafrance.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation, portant le numéro 3001114528, a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics (DDTTP) le 8 janvier 2016. L'objectif de ce permis est d'ajouter un troisième étage au bâtiment existant de deux étages, et ce, afin d'agrandir le logement du second étage et y aménager un atelier d'artiste, à même le logement agrandi. La proposition prévoit également l'aménagement d'une terrasse au toit et, pour y accéder, l'ajout d'un escalier dont la course s'étend du rez-de-chaussée jusqu'au toit.

L'analyse du site indique d'abord, sur une carte de 1911, la présence d'un bâtiment de deux étages du côté est de la rue Lafrance, dont l'usage est présenté comme étant pour la réparation de calèche. Le volume semble avoir peu évolué dans le temps, à l'exception de la démolition de l'annexe d'un étage à l'arrière, probablement dans les années 1990. Le bâtiment actuel jouit d'un droit acquis en faisant front sur cette rue. D'ailleurs, la localisation particulière de la parcelle, au centre de l'îlot et du côté est, est particulièrement délicate, car un rehaussement en volumétrie impliquera des impacts sur les cours des propriétés voisines. Dans ce contexte, les documents soumis en appui de la demande démontrent un impact visuel et d'ombrage non négligeable.

Le 4 octobre 2016, la DDTTP a présenté la proposition au comité consultatif d'urbanisme (CCU) en énonçant les éléments suivants comme étant à réviser pour rencontrer, notamment, les objectifs et critères d'évaluation du fascicule 2 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18), soit celui portant sur le changement de volume des bâtiments existants:

- Réduire la profondeur du volume du 3^e étage de façon à localiser les terrasses à l'arrière, pour assurer un vis-à-vis compatible. Pour ce faire, reprendre la profondeur du bâtiment situé au 4431, rue Lafrance (8,1 m). Cette configuration éviterait aussi d'élaguer l'arbre mature existant au nord ;
- Réduire la hauteur plancher / plafond et vérifier les hauteurs de la nouvelle charpente de poutrelles pour avoir des hauteurs finales exactes ;

- Étant donné la présence des cours latérale et arrière et les terrasses proposées, retirer de la proposition la terrasse au toit du 3^e étage, puisque les vues depuis et vers cette dernière par les bâtiments voisins sont préoccupantes ;
- Fournir les coupes de murs habituelles et détailler celles sur l'axe 10 ;
- Fournir un certificat de localisation à jour, incluant la description technique de la servitude de passage. Un cabanon est construit dans ce passage ;
- Après un avis favorable du CCU, fournir des dessins de structure signés et scellés.

La recommandation formulée par le CCU reprend essentiellement les arguments de la DDTTP, mais il tient à ajouter qu'il s'avère particulièrement préoccupé par les impacts du projet sur les voisins, et ce, tant du point de vue de l'ensoleillement que de celui de la proximité avec les cours et bâtiments environnants (par exemple, tel que soulevé par la Direction, les vues à partir de la terrasse au toit proposée sont préoccupantes). Le comité ajoute que les bacs de plantation permanents devront avoir une profondeur minimale de 18 pouces. Le 7 octobre 2016, le compte-rendu du CCU est alors acheminé aux architectes mandatés dans le cadre du présent projet.

Le 20 décembre 2016, la DDTTP reçoit une lettre signée par les architectes de la firme La Shed, à l'intérieur de laquelle certains arguments sont évoqués pour que soit révisée l'appréciation de la conformité du projet au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18). Une nouvelle étude d'ensoleillement accompagne cette lettre. Cet argumentaire est remis aux membres du CCU à sa séance du 10 janvier 2017, mais le comité réitère son avis défavorable à la proposition tel que soumise.

En résumé, les critères d'évaluation applicables sont les suivants:

- S'intégrer aux bâtiments adjacents et participer au caractère d'ensemble de l'unité ;
- S'intégrer harmonieusement à la typologie du bâtiment et permettre sa mise en valeur ;
- Les petits ajouts au volume principal auront un traitement semblable, les ajouts plus importants se prêtent à une approche distincte, contemporaine tout en étant harmonieuse ;
- Considérer les agrandissements similaires dans le voisinage ;
- Mettre en valeur le paysage, les percées visuelles, la végétation et la topographique du site, préserver les massifs et les arbres de grande valeur ;
- L'éclairage extérieur doit avoir un impact minime sur les propriétés adjacentes ;
- Un agrandissement en hauteur doit participer au renforcement de la perspective de rue ;
- Tenir compte de ses répercussions sur l'éclairage naturel et l'ensoleillement des propriétés résidentielles voisines, ainsi que sur l'ensoleillement des rues, parcs et lieux publics ;
- Assurer une répartition équilibrée entre les surfaces pleines et fenêtrées de toute façade pour éviter la présence de murs aveugles ;
- Privilégier une grande qualité des constructions et des aménagements ;
- Diminuer l'impact sur le milieu, favoriser des toits ou parties de toit végétalisées et l'agriculture ;
- Prévoir des garde-corps ou écrans en retraits et limités en hauteur afin de minimiser l'impact visuel, l'ombre portée et les vues sur les propriétés voisines, respecter les vues depuis et vers le Mont Royal, cages d'escalier ou ascenseur non visibles d'une voie publique adjacente au terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Refuser la demande d'autoriser, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18), l'ajout d'un 3e étage sur le bâtiment existant, et ce, tel que proposé dans les plans signés et scellés par l'architecte Renée Mailhot, reçu par la Direction le 8 janvier 2016 - 4405, rue Lafrance.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de refuser la proposition soumise pour les motifs suivants:

- lors de sa séance du 4 octobre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé qu'une révision de la proposition soit produite pour minimiser les impacts sur son milieu d'insertion, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18) ;
- une lettre datée du 20 décembre 2016, signée par les architectes de la firme La Shed, réitère la proposition sans y apporter les modifications recommandées par le CCU ;
- lors de sa séance du 10 janvier 2017, le CCU se prononce défavorablement à l'égard de la proposition ;
- la proposition s'avère non conforme à certains critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie constitue un des principes de développement durable au centre des préoccupations de l'arrondissement. En ce sens, la densification des secteurs résidentiels doit se faire de façon sensible au milieu environnant, de manière à en minimiser ses impacts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 6 février 2017: Refus de la proposition par le conseil d'arrondissement

Étape subséquente

- Fermeture de la demande 3001114528.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David PLAMONDON
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-01-19



Dossier # : 1176092007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue de la permanence de M. Daniel Morin (matricule : 100182808), à titre d'agent de développement d'activités culturelles – physiques et sportives (700700), poste 71323, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, et ce, à compter du 6 mai 2017.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :
Autoriser la nomination en vue de la permanence de monsieur Daniel Morin à titre d'agent de développement d'activités culturelles – physiques et sportives (700700), poste 71323, à la Division des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 6 mai 2017.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-18 17:33

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176092007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue de la permanence de M. Daniel Morin (matricule : 100182808), à titre d'agent de développement d'activités culturelles – physiques et sportives (700700), poste 71323, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, et ce, à compter du 6 mai 2017.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social propose la nomination en vue de la permanence de monsieur Daniel Morin (matricule : 100182808) à titre de d'agent de développement d'activités culturelles – physiques et sportives (700700), poste 71323, à compter du 6 mai 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage pour le poste d'agent de développement d'activités culturelles – physiques et sportives créé en permanence depuis le 21 décembre 2016 dans le but de le combler en permanence (PMR-16-CONC-700700-1). Cet affichage s'adressait aux employés de la Ville et aux candidats de l'externe. M. Morin, a postulé dans le cadre de ce concours et son nom est sur la liste d'éligibilité.

En prenant en considération les motifs suivants :

- § qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste ;
- § que le privilège d'éligibilité a été attribué à M. Morin dans cet emploi ;
- § que M. Morin a été identifié comme le candidat selon les règles d'application de l'article 6.4 de la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal suite à l'affichage.

M. Morin sera soumis à une période d'essai de 49 semaines conformément à l'application de l'article 6.1 de la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de

Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement, et ce, à compter du 6 mai 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 18 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe CHEVRIER
agent conseil en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2017-04-18



Dossier # : 1176118001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jean-Simon Carpentier (matricule: 100170128), à titre de "Élagueur(euse) - (601480/292C)", à la Division des parcs et de l'horticulture, et ce, à compter du 6 mai 2017.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jean-Simon Carpentier (matricule: 100170128), à titre de "Élagueur(euse) - (601480/292C)", à la Division des parcs et de l'horticulture, et ce, à compter du 6 mai 2017.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-04-20 16:45

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION **Dossier # :1176118001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jean-Simon Carpentier (matricule: 100170128), à titre de "Élagueur(euse) - (601480/292C)", à la Division des parcs et de l'horticulture, et ce, à compter du 6 mai 2017.

CONTENU

CONTEXTE

En accord avec la convention collective du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

Chantal Brin	2017-03-04	599c	292c	Jean-Simon Carpentier	Aux	2017-04-03

Après avoir substitué la fonction de « Opérateur(trice) d'appareils motorisés "C" - (600810/599C) » pour la fonction de « Élagueur(euse) - (601480/292C) », nous avons procédé au remplacement de Mme Chantal Brin, matricule 546358000 , titulaire de la fonction (600810/599C), laissé vacant depuis le 4 mars 2017, par l'employé auxiliaire, M. Jean-Simon Carpentier, matricule 100170128, dans la fonction (601480/292C).

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Carpentier avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction (601480/292C), en date du 6 mai 2017, à la Division des parcs et de l'horticulture.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 3 avril 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 20 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime GIGUÈRE
Conseiller en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
Chef de division parcs

Le : 2017-04-20